

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**système des Nations Unies**

**Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable**

**(UNSDCF) 2020-2024**

***RDC***

**Table des matières**

[1. RESUME EXECUTIF 4](#_Toc26344171)

[2. ETAT D’AVANCEMENT DU PAYS VERS L’ATTEINTE DE L’AGENDA 2030 7](#_Toc26344172)

[2.1 Contexte national 7](#_Toc26344173)

[2.2 Vision nationale du développement durable 9](#_Toc26344174)

[2.3 Trajectoire des progrès des ODD 10](#_Toc26344175)

[2.4 Contraintes, insuffisances et défis à relever 12](#_Toc26344176)

[3. CONTRIBUTION DES NATIONS UNIES POUR L’ATTEINTE DE L’AGENDA 2030 13](#_Toc26344177)

[3.1 Théorie générale du changement 13](#_Toc26344178)

[3.2 Priorités stratégiques du SNU 16](#_Toc26344179)

[3.3 Principaux résultats attendus 16](#_Toc26344180)

[3.3.1 Axe 1 : Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie 16](#_Toc26344181)

[3.3.2 Axe 2 : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles 19](#_Toc26344182)

[3.3.3 Axe 3 : Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire 21](#_Toc26344183)

[3.4 Résultats du Cadre de Coopération et partenariats 23](#_Toc26344184)

[3.5 Synergies entre les effets du Cadre de Coopération 28](#_Toc26344185)

[3.6 Durabilité 29](#_Toc26344186)

[3.7 Avantages comparatifs du SNU 30](#_Toc26344187)

[4. STRATEGIE ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE 31](#_Toc26344188)

[4.1 Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques 31](#_Toc26344189)

[4.2 Plans de travail conjoints 32](#_Toc26344190)

[4.3 Gouvernance du Cadre de Coopération 33](#_Toc26344191)

[4.4 Principes programmatiques de l’UNSDCF 34](#_Toc26344192)

[5. FINANCEMENTS DU CADRE DE COOPERATION 35](#_Toc26344193)

[6. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION 38](#_Toc26344194)

[6.1 Plan de suivi et évaluation 38](#_Toc26344195)

[6.2 Revues et rapports 39](#_Toc26344196)

[6.3 Risques 41](#_Toc26344197)

[7. ANNEXES 42](#_Toc26344198)

[7.1 Matrice des résultats 42](#_Toc26344199)

**Sigles**

* BCC : Banque centrale du Congo
* BCNUDH : Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l’Homme
* CDF : Franc congolais
* CDMT : Cadres des dépenses à moyen terme
* CEEAC : Communauté économique des États de l’Afrique centrale
* CMU : Couverture maladie universelle
* DGI : Direction générale des impôts
* DGM : Direction générale de migration
* DSCRP : Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
* DSRP : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
* EP : Equipe Pays
* ETD : Entités Territoriales Décentralisées
* FARDC : Forces armées de la RDC
* FENU : Fonds d’Equipement des Nations Unies
* GARD : Gestion efficace axée sur les résultats de développement
* IDE : Investissements Directs Etrangers
* IDH : Indicateur de Développement Humain
* IMF : Institutions de microfinance
* INS : Institut National de la Statistique
* IPM : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
* ITIE : Initiative pour la transparence des industries extractives
* ISSSS : Stratégie internationale de soutien à la sécurité et à la stabilisation
* MONUSCO : Mission de l’Organisation des Nations pour la Stabilisation en RDC
* OCDD Observatoire Congolais du Développement Durable
* ODD : Objectifs du Développement Durable
* OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
* OMS : Organisation Mondiale de la Santé
* PAM : Programme Alimentaire Mondial
* PCIMA : Prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë
* PLD : Point lumineux de développement
* PME : Petites et moyennes entreprises
* PMI : Petite et moyenne industrie
* PNAT : Plan national d’aménagement du territoire
* PNC : Police nationale congolaise
* PNSD : Plan national stratégique de développement
* PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
* PPP : Partenariat public – privé
* PTF : Partenaires techniques et financiers
* RDC : République démocratique du Congo
* REDD : Réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation
* RIA : Rapid Integrated Assessment (Analyse Rapide Intégrée)
* RNEC : Répertoire national des entreprises du Congo
* SADC : Communauté pour le développement de l’Afrique australe
* SDAU : Schémas directeurs d’aménagement urbain
* SNAT : Schéma National d’Aménagement du Territoire
* SNPS : Stratégie nationale de protection sociale
* TIC : Technologies de l’information et de la communication
* UA : Union africaine
* UE : Union européenne
* UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l’éducation, la science et la culture
* HNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
* UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l’enfance
* VIH/Sida : Virus d'Immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis

# RESUME EXECUTIF

1. La RDC fait partie des huit pays de l’Afrique centrale qui ont d’énormes potentialités minières, pétrolières et des réserves forestières importantes sous pressions. Pays continent et premier foyer de peuplement de l’Afrique Centrale avec ses 84 millions d’habitants en 2018 soit 69% de la population totale de la région, la RDC a accusé plusieurs reculs économiques, démocratiques et sociaux pendant plusieurs années. Il a fallu attendre les années 2000, avec les élections démocratiques de 2006, 2011 et 2018, pour que le pays retrouve le chemin de la stabilité politique, le sentier la croissance économique et des progrès sociaux sans toutefois réussir ni à pacifier l’ensemble du territoire puisque les conflits armés dans l’Est persistent et fragilisent toutes les institutions de l’Etat, ni à améliorer le mode de gouvernance démocratique et économique.
2. La RDC est un pays fragile, compte tenu d’une part des conflits récurrents dans l’Est et le Kasaï et d’autre part de l’affaiblissement de l’autorité de l’Etat, de la profondeur de la pauvreté, de l’importance de l’insécurité alimentaire (15,5 millions de personnes en 2019) et du retard pris pour la diversification des activités économiques. Le secteur minier continue toujours être le moteur de la croissance économique qui est très insuffisamment inclusive et génératrice d’effets sur l’amélioration du bien-être des populations.
3. Les sources de fragilité de la RDC sont multiples en particulier la centralisation des pouvoirs, l’affaiblissement des institutions de l’Etat, l’instabilité de la région des Grands Lacs qui affecte en particulier l’Est du pays, le haut niveau de corruption et d’impunité et l’insécurité alimentaire et l’impact de la crise provoquée par les personnes déplacées et réfugiées.
4. Au niveau des ODD et sur la base du diagnostic du CCA et de l’exercice RIA réalisé en 2016 pour les 17 ODD, les trajectoires des principales cibles des ODD de la RDC ne sont bien orientées sur une pente ascendante pour relever les défis de la gouvernance, de la paix, de la sécurité, de l’inclusion économique sociale et territoriale.
5. Plusieurs contraintes et lacunes risquent de plomber l’ensemble des ODD dans des trajectoires très modestes dont certaines risqueraient d’enregistrer des reculs surtout dans les domaines de la santé l’éducation et la sécurité alimentaire. Le premier niveau des lacunes réside dans l’oubli de plusieurs cibles dans l’élaboration des politiques sectorielles. Le deuxième niveau de lacunes est lié à la faible intégration de façon systématique du genre (ODD5). Le troisième niveau de lacunes et insuffisances réside dans la faiblesse de coordination entre les acteurs dans les différents secteurs, dans la cohérence des cibles prises en compte, dans les différents documents programmatiques afin de mieux mutualiser les approches et moyens dans une vision commune de résultats collectifs significatifs.
6. En matière de développement durable, la RDC a engagé en 2016 un processus national d’élaboration d’une vision prospective de développement durable et un plan de développement 2019-2023 qui mettent en avant certaines orientations stratégiques comme la consolidation de la sécurité, la paix, la bonne gouvernance, la diversification de l’économie pour promouvoir une croissance inclusive, la réduction de la vulnérabilité socio-économique des populations et la protection de l’environnement.
7. Sur la base de la vision stratégique de l’Equipe Pays pour l’UNSDCF, dégagée à partir des orientations de plusieurs référentiels comme l’agenda 2030 relatif aux ODD, les conclusions du Bilan Commun de Pays 2019 et les leçons apprises de la mise en œuvre de l’UNDAF 2013-2019, ainsi que de l’analyse des avantages comparatifs du SNU, l’assistance du Système des Nations Unies en RDC pour la période 2020-2024 se focalisera sur trois axes stratégiques :
* Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie
* Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles
* Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire
1. L’UNSDCF devra contribuer, d’ici 2024, àceque les populations pauvres et vulnérables améliorent leurs revenus, leur sécurité alimentaire et bénéficient de l’accès aux services sociaux de base grâce à de nouvelles politiques publiques et une gouvernance efficace porteuse d’effets sur la paix, la cohésion sociale, la protection de l’enfant et de la femme contre toutes les formes de violence et de discrimination. Il contribuera ainsi à créer les meilleures conditions pour la mise en œuvre des ODD.
2. Au niveau de l’axe 1, le SNU contribuera à la résolution des principaux problèmes identifiés à travers trois effets : i) réduction de la violence, des conflits armés et amélioration de la sécurité des personnes, ii) garantie de droits (économiques, sociaux, culturels, etc.), iii) meilleurs accès à la justice et développement des capacités de veille de la société civile.
3. Pour l’axe 2, la contribution attendue du SNU sera réalisée à travers trois effets : i) promotion d’une croissance inclusive, ii) développement d’un système de protection sociale inclusif et iii) amélioration de la gestion durable des ressources naturelles.
4. Au niveau de l’axe 3, compte tenu de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations rurales et urbaines en particulier en matière de sécurité alimentaire, de malnutrition des enfants, du nombre des personnes déplacées et de l’absence d’un système de protection sociale inclusif, le SNU contribuera à la résolution de ces problèmes à travers deux effets : i) l’accès équitable de qualité et durable surtout pour les populations les plus vulnérables et ii) l’assistance des populations affectées par les situations d’urgence.
5. Les trois axes stratégiques seront traduits par des composantes d’investissements, de renforcement des capacités et d’appui-conseil à travers 8 effets. Les effets de l’UNSDCF retenus traduisent les changements escomptés dans le mode de gouvernance, des comportements des populations et de renforcement des capacités de résilience à plusieurs niveaux (individuel, communautaire et institutionnel). L’objectif général est que le SNU contribue efficacement à la réalisation des ODD tout en mettant en avant les synergies des actions entre toutes les entités des Nations Unies grâce aux nouvelles approches stratégiques comme le Nexus et le développement de programmes intégrés à forts impacts sur la réduction de l’insécurité humaine dans ses multiples dimensions (juridiques, civiques, économiques, etc.), la consolidation de la paix, l’autonomisation des femmes et des jeunes ainsi que l’amélioration de la qualité de la gouvernance nationale, provinciale et locale.
6. L’UNSDCF dans sa mise en œuvre et son suivi veillera à respecter l’approche intégrée selon les principes suivants :
* ***Leadership national selon les différents niveaux d’intervention*** en mettant d’une part les communautés de base au centre de tous les processus de dialogue et de prise de décisions les concernant et d’autre part de permettre aux autorités provinciales et à l’Etat au niveau central d’assumer pleinement leurs responsabilités dans la consolidation de la paix, la sécurité, le développement et la coordination efficace des politiques publiques ;
* ***Une approche intégrée******et des effets catalyseurs*** visant une intégration approfondie entre la MONUSCO et l’EP à travers des programmes conjoints et une concertation améliorée en vue de l’atteinte d’objectifs communs dans une optique de transition de la Mission ;
* ***Ciblage***en définissant clairement les zones d’intervention et les secteurs prioritaires en prenant en compte les facteurs clés de la fragilité de l’Etat, la vulnérabilité des populations pauvres, les causes profondes de conflits mettant en danger la paix et le développement des zones d’intervention.
* ***L’Ancrage des actions sur les problématiques développementales de fond*** visant la contribution du SNU au processus de transformation socio-économique de la RDC avec un potentiel d’effets catalyseurs sur la lutte contre la pauvreté, la contribution à la création d’emplois décents et ’approfondissement de l’approche du développement durable
* ***La prise en compte de l’approche Nexus dans les référentiels stratégiques et programmatiques de la RDC*** comme la matrice des cibles prioritaires des ODD permettant ainsi à tous les acteurs du développement de s’inscrire dans une stratégie nationale novatrice fondée sur la bonne articulation et intégration des actions humanitaires, celles du développement et de celles liées à la consolidation de la paix.
1. Au niveau de la mise en œuvre de l’UNSDCF et selon les nouvelles directives, L’Equipe Pays, veillera à l’application des principes suivants au niveau programmatique, de mise en œuvre et de suivi :
* **Ne laisser personne de côté,** principe qui reconnait que chaque personne compte et mérite d’avoir droit à l’égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge, son origine ethnique, son handicap et son lieu d’habitation.
* **Droits de l’Homme**mettant un accent particulier sur les questions liées aux débiteurs d’obligations et aux détenteurs de droits.
* **Genre et équité**du fait que les femmes sont victimes d’inégalité, d’exclusion et de violences, subissant plusieurs privations dont les plus importantes leur droit à la dignité à bénéficier de leurs droits (civils, économiques, etc.) et à accéder aux opportunités économiques au même niveau que les hommes.
* **Résilience** visant les capacités des populations et des institutions à faire face aux crises et chocs, à se relever et s’adapter face aux changements à travers un paquet de réponses intégrées et multisectorielles qui renforcent à la fois le capital humain, le capital naturel et le capital social.
* **Redevabilité, d**ans l’esprit du principe de responsabilité mutuelle du SNU et du gouvernement à travers le comité national conjoint de pilotage de l’UNSDCF
1. La mise en œuvre de l’UNSDCF mettra en perspective la question de l’optimisation des interventions. La réalisation des résultats suppose, au niveau des partenaires nationaux, une optimisation des interventions en matière de i) appropriation et leadership national, ii) engagement dans des programmes ambitieux en faveur des populations vulnérables, iii) amélioration de la planification stratégique et programmatique et iv) instauration d’un dialogue autour de l’efficacité de l’aide. Pour le SNU, l’optimisation requerrait i) le renforcement de l’intégration et de la coordination, entre autres à travers les mécanismes existants de coordination ainsi que des forums mis en place pour faciliter la transition de la MONUSCO, la programmation et la mise en œuvre conjointe basée sur les avantages de chaque agence du SNU, ii) l’élargissement du partenariat entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, iii) le développement des capacités et iv) la promotion de l’innovation.

# ETAT D’AVANCEMENT DU PAYS VERS L’ATTEINTE DE L’AGENDA 2030

## Contexte national

1. La RDC fait partie des huit pays de l’Afrique centrale qui ont d’énormes potentialités minières, pétrolières et des réserves forestières importantes sous pressions. La RDC, pays continent et premier foyer de peuplement de l’Afrique Centrale avec ses 84 millions d’habitants en 2018 soit 69% de la population totale de la région, est le premier pays de ce groupe qui a basé son économie sur les industries extractives.
2. Les années 2000, avec les élections démocratiques de 2006, 2011 et 2018, ont été marquées incontestablement pour la RDC par des progrès notables dans la réunification du pays et la consolidation de la paix, sans toutefois réussir ni pacifier l’ensemble du territoire puisque les conflits armés dans l’Est persistent et fragilisent toutes les institutions de l’Etat, ni à améliorer le mode de gouvernance démocratique et économique. Les violations des droits humains sont toujours une réalité, parfois à une large échelle dans certaines zones du territoire.
3. Les conflits armés dans l’Est qui ont mobilisé et mobilisent encore les efforts de tous les acteurs nationaux et internationaux pour stabiliser cette zone et la récente crise du Kasaï ont eu des impacts réels sur les activités économiques, la montée des tensions politiques, les déplacements des populations et la coexistence pacifique entre les populations dans plusieurs localités de l’Ouest. Les populations congolaises expulsées de l’Angola et la démobilisation de certains groupes armés sont également des nouveaux foyers de tension et de pressions sociales nécessitant des réponses adaptées et rapides.
4. Ces conflits obéissent à des logiques complexes d’intérêts et de positionnement de pouvoirs qui ont été exacerbées par l’appauvrissement des populations, le manque de légitimité des pouvoirs locaux et le repli du système politique sur des rivalités identitaires. L’exploitation des ressources naturelles et l’accès à la terre, en plus d’une dimension régionale, alimentent d’autres dynamiques de conflits le plus souvent superposées. En dehors de l’Est de la RDC, plusieurs données et études révèlent la nature et la profondeur de certaines causes de conflits touchant surtout le Kasaï Occidental, le Bandundu, l’Equateur et le Katanga. Les conflits fonciers et coutumiers y sont prédominants, créant des tensions entre communautés et une pression sur les institutions de l’Etat et celles des provinces qui sont complètement démunies pour proposer des solutions justes et viables. Les conflits de succession de pouvoirs coutumiers sont importants et représentent une part non négligeable des conflits qui éclatent.
5. En matière des droits de l’homme, la situation reste toujours critique. Pour l’année 2018, le BCNUDH a documenté au moins 6 831 violations des droits de l’homme sur toute l’étendue du territoire de la RDC, en progression par rapport à 2017 de 5 % ; le nombre de violations a été multiplié par 2,8 entre 2011 et 2018. Les types de violations enregistrées sont les atteintes au droit à la liberté et la sécurité de la personne, suivies des atteintes au droit à l’intégrité physique, puis des atteintes au droit de propriété, des atteintes au droit à la vie et des cas de travaux forcés. Les provinces les plus touchées sont le Nord-Kivu et de l’Ituri ainsi qu’à Haut Katanga est au sud-est. Les deux tiers des violations des droits de l’homme se sont situés dans les provinces de l’Est. En matière de liberté d’expression et de manifestation, les espaces d’expression démocratique et les libertés individuelles se sont rétrécis.
6. En matière de gouvernance, la RDC accuse un faible niveau de gouvernance politique, économique et son niveau de corruption reste très élevé. Le score de l’Indice Africain d’Ibrahim de Gouvernance de 2017 classe la RDC au 47ème rang sur 54 pays africains. Sur la période 2008-2017, la RDC a accusé un recul de -2,8 % par an. Le recul est imputable surtout à l’affaiblissement de l’Etat de droit et à la dégradation de la sécurité avec -12,5 % (avec une très forte dégradation de la sécurité individuelle -25% et de la sécurité nationale liée aux violences à l’encontre des civils par des acteurs non étatiques, ainsi que l’importance du nombre des déplacés), et à l’aggravation de la situation des droits humains (-4,7 %). La corruption sous ses différentes formes (grandes et petites) touche toutes les sphères économiques et sociales. Selon le classement de l’indice de perception de 2018 de la corruption de Transparency International, la RDC est classée au 161ème rang (parmi les vingt derniers pays où la corruption est très étendue).
7. La RDC reste un pays fragile, compte tenu d’une part des conflits récurrents dans l’Est et le Kasaï et d’autre part de l’affaiblissement de l’autorité de l’Etat, de la profondeur de la pauvreté, de l’importance de l’insécurité alimentaire (15,5 millions de personnes) et du retard pris pour la diversification des activités économiques dans toutes les provinces.

 Source : RDC \_Cluster Sécurité alimentaire IPC, 2015 à 2019

1. La croissance qui a prévalu ces dix dernières années n’a pas été suffisamment inclusive. Les richesses crées par les activités minières de la RDC n’ont pas eu d’impacts très significatifs sur le relèvement du niveau de développement humain puisqu’avec un IDH de 0,356 en 2017, le pays se classe au 176ème rang sur 189. Son PIB par habitant est six fois inférieur à la moyenne des pays de l’Afrique. La croissance de l’économie de la RDC est largement tributaire du secteur extractif dont la contribution en 2017 était de 99 % de la valeur des exportations, 34 % des recettes totales de l’État et de deux points dans la croissance du PIB. Sur la période 2010-2016, la contribution du secteur extractif au PIB est très élevée, 61% comparée à celle fort modeste des secteurs à forte intensité de main d’œuvre tels que l’agriculture (10%) ou l’industrie (6%). L’impact des politiques publiques conduites depuis plusieurs années sur le niveau de développement du capital humain est faible. La pauvreté monétaire est de masse touchant aussi bien le milieu urbain que les zones rurales ; le taux de pauvreté est de 70 % en 2017 sur la base du seuil de 1,90 $ par jour. En 2016, selon le rapport mondial sur le développement humain, la pauvreté multidimensionnelle (cadre de vie, éducation et santé) touche 72 % de la population de la RDC. L’accès des services sociaux de base est faible pour une grande majorité de la population. Plusieurs indicateurs (MICS 2017-2018) alertent sur la gravité sanitaire des enfants (malnutrition et recul de la vaccination), d’abandon scolaire (22 % des enfants en âge d’aller à l’école primaire ne fréquentent ni le primaire ni le secondaire) et les difficultés d’accès à l’eau portable surtout en milieu rural.
2. En matière d’environnement, les conflits armés, la forte croissance démographique et l’exploitation non rationnelle et très insuffisamment contrôlées des ressources naturelles ont engendré une dégradation du capital naturel de la RDC. Le taux de couverture forestière qui était de 70 % en 1995, n’a représenté que 63,3 % en 2015. Face à cette situation, la RDC a bâti un réseau d’aires protégées sur plus de 10 % de son territoire avec l’objectif d’améliorer ce taux pour les prochaines années.
3. La RDC est toujours à la croisée des chemins de la stabilisation en raison des questions sécuritaires et économiques ainsi que de la fragilité de son mode de gouvernance dominé par les alliances et les coalisons entre les forces politiques, sociales et économiques qui sont parfois imprévisibles rendant l’exercice de renforcement de l’état de droit aléatoire. Le pouvoir exécutif actuel issu des élections de décembre 2018 traduit des équilibres fragiles dans la gestion des affaires publiques entre plusieurs centres de pouvoirs décisionnels (politiques, ministériels, administratifs et d’intérêts économiques).
4. En résumé, la RDC demeure un pays fragile, dans l’incapacité d’assurer totalement la main mise sur tout son territoire et mettre fin aux conflits pour restaurer la paix et la sécurité dans l’Est du pays. Par ailleurs, le pays n’a pas encore jeté les bases solides d’une économie nationale plus diversifiée et des politiques sociales à forts impacts sur la réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations et porteuses d’effets générateurs sur le rétablissement de la confiance et la restauration de la paix de façon durable sur l’ensemble du territoire. Outre les raisons historiques, les différentes études identifient huit sources de fragilité dans le pays à savoir : (i) la centralisation des pouvoirs et l’affaiblissement des institutions de l’Etat, (ii) la perte de confiance des populations en la capacité des forces de sécurité et de l’armée à les protéger contre toutes les formes de violence, (iii) le manque de volonté politique de rendre la décentralisation plus effective en respect de la Constitution, (iv) l’instabilité de la région des Grands Lacs qui affecte en particulier l’Est du pays, (v) le haut niveau de corruption et d’impunité; (vi) les problèmes liés à l’exploitation illégale des ressources qui financeraient certains groupes armés; (vii) la pauvreté, le chômage des jeunes, les inégalités de revenu et de genre ; et (viii) l’insécurité alimentaire et l’impact de la crise provoquée par les personnes déplacées et réfugiées.

## Vision nationale du développement durable

1. L’Etude nationale prospective de 2016 a exploré les voies et moyens pour créer les meilleures conditions du développement durable à l’horizon 2040 pour la RDC. Cet élan s’est prolongé avec les travaux de préparation du PNSD qui a intégré les principales préoccupations des ODD et la vision de l’Afrique 2063. La vision de la RDC en 2019 qui qui tire ses fondamentaux de l’Etude Nationale Prospective a pour ambition que : « *En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l’optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté* ».
2. Les principales orientations stratégiques visent :
3. La consolidation de la sécurité, la démocratie et la justice pour des institutions fortes et une meilleure gouvernance ;
4. L’investissement massif, qualitatif, équitable et efficace dans l’homme, pour l’égalité de genre, plus de progrès socioéconomique et la réalisation du dividende démographique ;
5. L’amélioration du climat des affaires et la mobilisation suffisante des ressources financières pour développer le secteur privé et le rendre compétitif ;
6. La diversification de l’économie et l’élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d’emplois décents ;
7. L’accroissement de la productivité de l’agriculture pour garantir la sécurité alimentaire, devenir le grenier de l’Afrique tout en mobilisant la masse ouvrière ;
8. La résorption du déficit infrastructurel pour une mobilité quasi parfaite et un accès large et permanent à l’énergie ;
9. La protection de l’environnement, l’accès à l’eau et l’assainissement, et l’adaptation aux exigences des changements climatiques pour un cadre de vie meilleure.
10. Le prochain plan de développement a retenu cinq piliers stratégiques :
* **Pilier 1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel :** Ce pilier concourt au renforcement des secteurs sociaux et à la promotion des emplois en vue de l’inclusion sociale. A travers ce pilier, les priorités du Gouvernement consisteront à : (i) faire de l’éducation comme clé du changement et principal ascenseur social ; (ii) mettre en place la couverture santé universelle afin de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population avec équité et protection financière; (iii) promouvoir l’emploi et la formation professionnelle continue ; (v) autonomiser la femme, promouvoir la jeunesse et assurer la protection sociale des groupes vulnérables.
* **Pilier 2 : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l’Etat et consolidation de la paix.** Ce pilier vise à renforcer le rôle de l’Etat en tant qu’acteur actif pour impulser le changement en mettant en avant la question structuration des institutions et des services publics, pour leur permettre de mieux jouer leur rôle, dans un objectif d’efficacité, d’efficience et de gouvernance renforcée pour la satisfaction des usagers afin de consolider la paix et la sécurité. Les priorités du Gouvernement consisteront à : (i) Pacifier le pays et promouvoir la réconciliation nationale et la coexistence pacifique ; (ii) Restaurer l'état de droit, et l’autorité de l’Etat et consolider la démocratie ; (iii) Renforcer les capacités en bonne gouvernance ; (iv) Lutter contre la corruption et les crimes économiques ; (v) Consolider la stabilité macroéconomique, assainir les finances publiques et renforcer le système financier.
* **Pilier 3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l’économie.** La consolidation des bases de l’économie et la stabilité macroéconomique en vue d’améliorer les perspectives de croissance passera par l’accélération de la diversification économique notamment à travers l’agriculture pour une croissance soutenue, inclusive et résiliente. Les priorités du Gouvernement vont viseront à  : (i) améliorer le climat des affaires et promouvoir l'entrepreneuriat ; (ii) développer l'agriculture et l'agro-industrie ; (iii) diversifier l'économie et développer le commerce, l'industrie ainsi que les PME/PMI ; (iv) rendre le secteur des mines et des hydrocarbures attractifs et performants ; (v) développer le tourisme, la culture et les arts.
* **Pilier 4 : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures :** L’objectif vise ce pilier vise à privilégier les infrastructures qui portent sur la création des réseaux de communication et de transport et relient les centres de production ou de transformation aux centres d’approvisionnement, indépendamment des limites des provinces. Il s’agira d’instaurer les conditions nécessaires pour une forte compétitivité interne et externe de la production nationale. Les priorités du Gouvernement vont consister à : (i) aménager le territoire et équilibrer les espaces ; (ii) développer et moderniser les infrastructures de transport et voies de communication pour relier les provinces ; (iii) développer les infrastructures pour améliorer l'accès à l'électricité et à l'eau ; (iv) promouvoir le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC).
* **Pilier 5 :** **Environnement et développement durable équilibré :** Ce pilier vise la création des conditions permissives pour un développement industriel respectueux des exigences de l’équilibre écologique et l’environnement de santé des populations. La lutte contre les changements climatiques et contre les répercussions de ceux-ci sera intensifiée. Les priorités du Gouvernement vont consister à : (i) protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique ; (ii) assurer le développement rural et urbain ; (iii) assurer une gestion durable de forets ; (iv) créer les conditions d’un développement durable ; (v) réduire les effets néfastes de retombées de l’exploitation forestière sur la population autochtone ; (vi) assurer un développement équitable de provinces.

## Trajectoire des progrès des ODD

1. Sur la base des leçons apprises des OMD et des principaux éléments du diagnostic du CCA, les tendances actuelles des ODD dans l’atteinte des cibles prioritaires est compromise pour la RDC à l’horizon 2030. Seulement les deux ODD 10 (inégalités) et 17 (partenariat) pourront voire leurs objectifs atteints. La RDC a aussi des chances d’atteindre au moins la moitié des cibles des objectifs 8 (travail décent/croissance) et 7 (énergie propre). En ce qui concerne l’éradication de la faim (ODD 2) et la réalisation des ODD 1 (pauvreté) et 15 (biodiversité), le pays ne pourra respectivement atteindre que plus ou moins 1/3 et 1/4 des cibles respectives. Aucun avancement très significatif ne pourra être enregistré pour les ODD 3 (santé), 4 (éducation), 5 (genre), 6 (eau/assainissement) et 9 (industrialisation) et un recul sera enregistré pour les ODD 11 (villes durables), 12 (consommation et production responsable), 13 (changement climatique), 14 (vie aquatique) et 16 (paix).
2. L’analyse rapide de l’évolution ***tendancielle et optimale*** des 17 ODD de la RDC, selon les trajectoires des principales cibles retenues, permet de dégager une matrice résumant les progrès enregistrés depuis 2015, les contraintes majeures et les accélérateurs possibles. Les principales conclusions de cette matrice peuvent être résumées au niveau des quatre dimensions des ODD : Economique, Social, Environnement et Gouvernance.
3. La ***dimension économique des OOD traduit*** les trajectoires actuelles de l’ODD 7 (Energie propre et d’un coût abordable), de l’ODD 8 (Travail décent et croissance économique), et de l’ODD 9 (Industrie, Innovation Infrastructure). *Au niveau l’ODD 7 (Energie propre)*, la situation énergétique de la RDC est critique surtout en milieu rural. Pour l’accès universel à l’électricité à l’horizon 2030, la RDC accuse beaucoup de retard, avec un taux d’accès à l’électricité 10 % en 2015.
4. *En ce qui concerne l’ODD 8 (Travail décent et croissance économique),* le secteur informel est le principal pourvoyeur d’emplois précaires et mal rémunérés. Cela est le résultat du retard dans la diversification économique et le manque de compétitivité de l’économie congolaise.
5. *Au niveau de l’ODD 9 (Industrie, innovation, infrastructure)*, les infrastructures économiques et de transport sont très peu développées en RDC ; l’indice de développement des infrastructures de base n’a jamais franchi le score de 10 (sur 100) se situant entre 5,96 en 2007 et 6,81 en 2010. Le niveau actuel de développement des infrastructures ne contribue pas à la relance des économies provinciales et l’amélioration de l’offre des services essentiels aux populations (accès aux routes, à l’eau potable, etc.). Le secteur industriel en lien avec les potentialités des ressources locales et en réponse aux besoins des populations est très faiblement développé.
6. Au niveau de la ***dimension sociale des ODD***, la situation de référence en 2017 des six premiers ODD et de l’ODD 10 (inégalité) en RDC montre que des progrès ont été enregistrés ces dernières années mais d’importants déficits existent qui risquent de compromettre l’atteinte des objectifs des cibles prioritaires de chacun des ODD surtout en matière d’équité territoriale.
7. *Le niveau de pauvreté (ODD 1) r*este encore très élevé (70 % sur la base d’un seuil de pauvreté monétaire de 1,90 $)*.* *S’agissant des inégalités (ODD 10),* les inégalités entre provinces sont relativement fortes, malgré la baisse de l’indice de Gini qui s’établit en 2012 à 44,4, avec des inégalités plus accentuées au niveau des femmes. Ainsi, en 2012, sept provinces ont un IDH inférieur à la moyenne nationale, avec le plus faible IDH enregistré par la province du Kasaï occidentale.
8. *Pour ce qui concerne la faim (ODD 2 : Faim Zéro),* l*a* situation alimentaire et nutritionnelle en RDC est très alarmante d’année en année, résultant de la faiblesse des infrastructures agricoles, du manque d’accompagnement du monde rural et de la défaillance du système d’information et de sensibilisation sur la lutte contre la malnutrition. Cela interpelle, avant tout, l’Etat en tant que débiteur d’obligations pour assurer le droit à l’alimentation des populations à travers l’appui au secteur agricole et à ses filières de transformation et de distribution.
9. *Pour ce qui est de l’état de la santé (ODD 3),* le système sanitaire malgré une amélioration certaine, reste caractérisé par des taux de mortalité élevés : la mortalité maternelle, malgré une légère baisse, reste encore élevée (846 pour 100 000 naissances en 2013), la mortalité infantile très élevée. Les épidémies sont souvent très ravageuses en termes de vie humaine. Le manque de personnel qualifié et d’infrastructures de qualité faute d’efforts d’investissements conséquents réduisent considérablement l’accès aux soins de qualité.
10. S’agissant de *l’ODD 4 (Education de qualité),* il est incontestable que la RDC a enregistré des progrès entre 1990 et 2012 notamment en matière de scolarisation des filles et d’enseignement primaire. Mais force est de constater que des reculs sont réels depuis 2014 et la tendance actuelle des indicateurs de suivi des performances ne permet pas d’entrevoir une pente ascendante vers l’atteinte des objectifs à l’horizon 2030.
11. *Au niveau des égalités de sexe (ODD 5),* l’état des lieux révèle que des inégalités persistent entre les hommes et les femmes en matière d’accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision. La situation reste également préoccupante au niveau des violences basées sur le genre surtout dans les zones de conflits Selon les données de l’enquête MICS 2017-2018, les hommes ont un meilleur niveau d’alphabétisation de 81 % que les femmes, 60 %. L’accès aux médias est meilleur pour les hommes (53 %) que les femmes (35 %). En matière d’accès et d’utilisation d’internet, 5 % des femmes ont la possibilité d’accéder à ce type de service alors que cette proportion est de 16 % pour les hommes.
12. Les pesanteurs socio-culturelles et politiques ainsi que l’impunité face aux multiples violences faites aux femmes et le manque d’accès aux ressources sont les principaux obstacles et contraintes à lever.
13. *Au niveau de l’ODD 6* (eau et assainissement), la moitié de la population n’a pas accès à l’eau potable en 2014. Les progrès enregistrés sont très faibles passant de 43,2 % en 1990 à 50,4 % en 2014 ; la proportion des ménages ayant accès à l’eau potable en milieu rural est plus faible. La dernière enquête MICS 2017-2018 donne plus de précisions en fonction des sources ; au plan national, le taux d’accès à l’eau à une source améliorée est de 33 %, avec 52 % en milieu urbain et de 19 % en milieu rural. Les investissements de l’Etat dans ce secteur sont toujours très faibles pour relever les défis d’ici 2030 et la décentralisation est en retard pour permettre aux collectivités locales de jouer un rôle important dans la fourniture de ce type de services.
14. *Pour la* ***Dimension économique des ODD****,* l’ODD11 (villes et communautés durables), l’urbanisation est marquée par le rythme de croissance des villes, avec un taux d’urbanisation qui est passé de 26,5 % en 2004 à 40,9% en 2014. Cette urbanisation est peu respectueuse des règles des plans d’urbanisme et les villes de la RDC font face à d’énormes défis sociaux (exclusion, insécurité, etc.), environnementaux (pollution, inondations, - accumulation des déchets, multiplication des habitats sauvages, etc.) et sanitaires (épidémies, sédentarité, etc.). Pour faire face à cette situation, le gouvernement a déjà entamé l’élaboration d’un schéma national d’aménagement du territoire qui sera suivi par des schémas provinciaux d’aménagement du territoire et des plans d’urbanisme pour les grandes villes.
15. *Au niveau de l’ODD 12 (consommation et production durables***),** du fait de la forte croissance démographique et l’accélération des mouvements migratoires vers les villes, les populations exercent une forte pression sur les ressources, engendrant une réelle dégradation de la qualité de l’environnement. *Au niveau de l’ODD 13 (lutte contre les changements climatiques),* les impacts du changement climatique se manifestent par la persistance des fortes chaleurs, des pluies violentes et la dégradation des terres. *En ce qui concerne l’ODD 15 (vie terrestre),* l’état des lieux de la biodiversité montre que le pays a d’énormes potentialités en forêts et zones de conservation de certaines espèces. Certaines zones présentent des situations critiques comme les alentours des grandes agglomérations et dans certaines provinces (Equateur, Kongo Central et les deux Kivu).
16. La ***Gouvernance en RDC*** constitue le nœud central du développement durable inclusif et du processus de rétablissement de la paix. La dimension Gouvernance des ODD renvoie aux questions des institutions, au mode de gouvernance, à la paix (ODD16) et au développement de partenariats (ODD17). Concernant *l’ODD16 (Paix, justice et institutions)* et malgré l’organisation d’élections démocratiques depuis 2006, avec des imperfections notables, l’impact du mode de gouvernance en RDC ne s’est pas traduit par le renforcement de l’état de droit, le rétablissement définitif de la paix dans l’Est du pays, la réduction de la pauvreté des populations et de la corruption. Le pays dispose de plusieurs institutions démocratiques dont l’efficacité est encore faible. Les questions des droits de l’homme et des violences basées sur le genre restent encore entières sur toute l’étendue du territoire surtout dans l’Est. Toutes les mesures adoptées par les différentes institutions (PNUD, OCDE et Fund For Peace) classent la RDC comme un pays très fragile. En 2018, la sévérité de la fragilité de la RDC se situe surtout au niveau politique (redevabilité, justice et corruption), social (personnes déplacées et accès à la justice) et sécuritaire (violences, faiblesse de l’état de droit et insécurité).

## Contraintes, insuffisances et défis à relever

1. Les diagnostics sectoriels, l’analyse du RIA des ODD et la grille d’identification des principaux goulots d’étranglement élaborée pour chacun des 17 ODD permettent de dégager plusieurs insuffisances et contraintes qui pourraient constituer un handicap pour que la trajectoire des ODD de la RDC soit bien orientée sur une trajectoire ascendante avec des gains rapides selon les secteurs et les zones géographiques, selon l’intensité des déficits constatés au niveau des principales cibles des ODD.
2. Le premier niveau des lacunes réside dans l’oubli de plusieurs cibles dans l’élaboration des politiques sectorielles. Ainsi, parmi les cibles priorisées, 14 cibles ne sont pas prises en charge soit 13 % de l’ensemble des cibles. Mais avec le nouveau gouvernement, issu des élections du mois de décembre 2018, une lecture croisée s’impose entre l’ancien document de référence, le PNSD, et le programme du gouvernement de septembre 2019 en vue de mieux arrimer les politiques publiques à l’agenda 2030 au cours des cinq prochaines années.
3. Le deuxième niveau de lacunes est lié à la faible intégration de façon systématique du genre (ODD5) nécessitant un ajustement afin de bénéficier des effets multiplicateurs que peuvent induire la pleine participation et l’autonomisation des femmes. Il en est de même pour la question de l’inégalité de revenus et du développement inégal des territoires entre provinces. A cela s’ajoute la non intégration de façon transversale les problématiques liées à la gestion de l’environnement surtout en ville (ODD11.6), la production de déchets (ODD12.3 et 12.5), les pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics (12.7), la production des écosystèmes et de la biodiversité (ODD15.9). Enfin, il y a lieu de noter que la gestion des ressources halieutiques est totalement absente.
4. Le troisième niveau de lacunes et insuffisances réside dans la faiblesse de coordination entre les acteurs dans les différents secteurs, dans la cohérence des cibles prises en compte, dans les différents documents programmatiques afin de mieux mutualiser les approches et moyens. Ainsi, plusieurs secteurs qui devraient mutuellement se joindre pour l’atteinte de certaines cibles des ODD ne présentent aucune synergie.
5. Pour être réalisables, les ODD doivent être associés à des politiques publiques mises à jour, des financements pour les soutenir et des indicateurs pour en évaluer les résultats. Outre les lacunes résumées précédemment, s’ajoutent le cadre de mise en œuvre des ODD et la prévisibilité du système de financement des ODD et leur suivi de façon ponctuelle. En matière de mise en œuvre, la RDC n’a pas encore adopté un cadre logique de suivi avec des indicateurs pertinents. Au niveau du financement des ODD, il y a une nécessité impérieuse de mener une analyse fouillée de l’ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre afin d’arrêter un schéma de financement des ODD cohérent et réaliste combinant plusieurs outils comme les instruments de financement (Ressources internes, APD, mécanismes innovants, transferts de la diaspora congolaise, etc.), le transfert technologique, la coopération Sud-Sud, le partenariat Public/Privé, l’implication des provinces et des ETD dans le cadre d’un Cadre-Programme entre le gouvernement central et les provinces sur les ODD, le renforcement des capacités, etc.
6. Malgré ces contraintes la RDC a d’énormes atouts pour accélérer le processus de mise en œuvre des ODD si certaines conditions sécuritaires et de gouvernance ainsi que la mise en œuvre des stratégies de gains rapides pour certains ODD prioritaires, et en agissant sur certains facteurs structurels et conjoncturels en particulier :
* *L’amorce rapidement des réformes structurelles* touchant les domaines de la gouvernance et de la sécurité qui constituent le pilier moteur permettant le retour de la confiance, la consolidation de la paix et la mise en œuvre des nouvelles politiques publiques répondant aux défis des ODD ;
* *La mise en œuvre des nouvelles politiques publiques pour engager le pays dans un nouveau schéma de croissance inclusive* (ODD 1 et 8), favoriser l’accès à l’énergie (ODD 7) et réduire les inégalités (ODD 10) ;
* *Des stratégies sectorielles plus efficaces basées sur des preuves et axées sur les résultats* pour accélérer le rythme des progrès actuels des ODD 1, 2, 3, 4,5, 6, 9 et 15 ;
* *Des réformes drastiques et innovantes dans les domaines de la gouvernance économique* et de *promotion du développement durable* exigeant un leadership politique développementaliste, pour renverser la trajectoire actuelle des ODD 11, 12, 13, 14, 16 et 17.

# CONTRIBUTION DES NATIONS UNIES POUR L’ATTEINTE DE L’AGENDA 2030

## Théorie générale du changement

1. La raison première de l’UNSDCF est la contribution du SNU à des changements de comportements/pratiques dans plusieurs domaines, dans l’amélioration des conditions de vie des populations, le respect de la dignité humaine à travers le respect des droits de l’homme, le relèvement du niveau de développement du capital humain ainsi que les changements du mode de fonctionnement des institutions du pays dans le sens de la transparence et de l’efficacité des politiques publiques. En effet, la croissance économique et les politiques sectorielles menées par la RDC au cours de ces dix dernières années n’ont pas produit les résultats escomptés. L’économie de la RDC connaît toujours des difficultés de transformation structurelle du fait que la croissance congolaise est tributaire du secteur extractif. La pauvreté monétaire et non monétaire est toujours de masse, avec des fortes inégalités de revenus et de territoires ; le capital humain est peu adapté aux exigences de l’œuvre d’un développement inclusif durable, occasionnant un sous-emploi très élevé en milieu rural et le chômage des jeunes. Plusieurs facteurs socio-politiques et causes profondes expliquent le retard dans les mutations économiques et sociales qui n’ont pu être déclenchées suivant une trajectoire ascendante, mettant la RDC sur un sentier de croissance inclusive à fort impact sur les structures productives et le relèvement du niveau de développement du capital humain ainsi que sur la qualité des institutions.
2. Les principales causes immédiates, sous-jacentes et structurelles sont multiples renvoyant souvent au poids de l’économie de subsistance, de rente et de l’économie informelle ainsi que le retard accusé dans le développement du capital humain.
3. Au niveau du développement du capital humain, les principales causes immédiates sont la profondeur de la pauvreté, le fort taux de croissance démographique et les guerres successives. Ces causes immédiates renvoient nécessairement aux causes sous-jacentes qui se résument au faible accès aux services sociaux de base, au manque d’efficacité des politiques sectorielles et à la gouvernance de plusieurs secteurs sociaux. Les causes structurelles sont les fortes inégalités sociales et territoriales ainsi que la faiblesse du système d’allocation des ressources au développement du capital humain.
4. En ce qui concerne la faible diversification de l’économie de la RDC, les causes immédiates sont le repli sur l’économie de rente, les modes de production d’économie de subsistance et la faible valorisation des produits locaux. Les causes sous-jacentes sont les faibles productivités du secteur agricole et la non inclusivité de la croissance économique.
5. La gestion durable du cadre de vie et de l’environnement est confrontée à une diversité de facteurs de blocage et de contraintes d’ordre conjoncturel et structurel. Les causes immédiates sont l’étendue de la pauvreté rurale, l’urbanisation désordonnée et le sous-équipement généralisé des provinces. Les causes sous-jacentes sont la faible gestion intégrée des ressources naturelles et la fragilité des écosystèmes. Les causes profondes sont l’absence d’une stratégie nationale de développement mise en œuvre dans le cadre d’une vision prospective d’aménagement du territoire, de décentralisation bien engagée selon une démarche de progressivité.
6. Au niveau de la gouvernance, les causes immédiates sont le développement de la corruption, la faible qualité des services publics et les difficultés d’accès aux services de la justice surtout pour les groupes les plus vulnérables. Les causes sous-jacentes sont l’inefficacité de plusieurs politiques publiques et le manque de culture de redevabilité à tous les niveaux de la gestion des ressources publiques. Enfin, les causes profondes sont l’inexistence d’une véritable administration du développement et l’insuffisante participation des acteurs locaux et nationaux dans la gestion du développement.
7. En termes de consolidation de la paix, l’instabilité et les conflits récurrents constituent une cause sous-jacente transversale du niveau de pauvreté, de la gravité de la violation des droits humains, des crises alimentaires et du déplacement des populations. Les causes profondes identifiées peuvent s’organiser autour de quatre thèmes : la mobilisation autour de la terre et l’identité, les dilemmes sécuritaires, l’exploitation des ressources naturelles ; et les dimensions régionales.
8. Le changement attendu par l’UNSDCF est qu’à travers les programmes de développement, de consolidation de la paix, et d’actions humanitaires, touchant plusieurs secteurs et régions améliorent l’état de droit, le cadre de vie des populations, la gouvernance des institutions et l’accès aux services de base surtout pour les groupes les plus vulnérables. Parmi les autres changements attendus, il y a l’élargissement des opportunités d’emploi et le renforcement des bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles. Ce changement sera réalisé à travers les multiples effets attendus au niveau de plusieurs programmes et vecteurs de changement dans le cadre des trois axes stratégique arrêtés par l’EP.
9. Toutefois, le changement attendu sera tributaire de plusieurs conditions à réunir en particulier :
* La stabilité des institutions et le renforcement de l’état de droit ainsi que la consolidation de la paix et de la sécurité sur l’ensemble du territoire ;
* Le retrait responsable, bien planifié et graduel de la MONUSCO de façon à sauvegarder les acquis de consolidation de la paix et de stabilisation ;
* La mise en œuvre des priorités de développement du pays et leur arrimage aux ODD et à l’agenda 2063 dans le cadre d’un plan de financement prévisible pour les cibles prioritaires des ODD ;
* Le développement des mécanismes de mise œuvre des programmes intégrés de l’UNSDCF ;
* L’efficacité des mécanismes de coordination de l’UNSDCF et l’implication des partenaires nationaux dans la mise en œuvre et le suivi de l’UNSDCF ;
* La résilience de l’économie nationale à la volatilité des marchés mondiaux des matières premières et certains chocs extérieurs.



## Priorités stratégiques du SNU

1. Sur la base de la vision stratégique de l’Equipe Pays pour l’UNSDCF, dégagée à partir des orientations de plusieurs référentiels comme l’agenda 2030 relatif aux ODD, les conclusions du Bilan Commun Pays 2019 et les leçons apprises de la mise en œuvre de l’UNDAF 2013-2019, ainsi que de l’analyse des avantages comparatifs du SNU, l’assistance du Système des Nations Unies en RDC se focalisera sur trois axes stratégiques :
* Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie
* Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles
* Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire
1. Les défis majeurs des ODD pour la RDC (à travers le CCA sont mis en exergue l’importance stratégique de certains accélérateurs ayant des effets d’entrainement sur plusieurs cibles des ODD) impliquent la prise en compte et l’intégration de certaines cibles des ODD notamment : i) l’amélioration de l’efficacité de la gouvernance, ii) la consolidation de l’état de droit à travers des actions ciblées visant le secteur de la justice et le renforcement des capacités de veille de la société civile, , iii) la croissance inclusive et la réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle des population, iv) le développement durable à une gestion durable des ressources naturelles dans le cadre d’une bonne gouvernance environnementale et v) la complémentarité et la convergence entre le développement, l’humanitaire et la paix selon l’approche Nexus.
2. L’UNSDCF devra contribuer, d’ici 2024, àceque les populations pauvres et vulnérables améliorent leurs revenus, leur sécurité alimentaire et bénéficient de l’accès aux services sociaux de base grâce à de nouvelles politiques publiques et une gouvernance efficace porteuse d’effets sur la paix, la cohésion sociale, la protection de l’enfant et de la femme contre toutes les formes de violence et de discrimination. Il contribuera ainsi à créer les meilleures conditions pour de mise en œuvre des ODD.

## Principaux résultats attendus

1. Les résultats de l’UNSDCF sont alignés sur les priorités nationales et contribuent à la réalisation de plusieurs des trente-huit cibles (38) prioritaires retenues au regard de leurs spécificités et des priorités nationales. Les principales cibles retenues peuvent être résumées au niveau de quatre grands enjeux : i) la bonne gouvernance et la paix, ii) la diversification de l’économie et la création d’emplois décents dans le cadre d’un schéma de croissance inclusive, iii) le développement du capital humain et le renforcement des capacités de résilience et iv) la gestion durable des ressources naturelles et l’amélioration de la gouvernance environnementale.

### Axe 1 : Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie

1. Dans l’ensemble, la RDC accuse un faible niveau de gouvernance politique, économique et son niveau de corruption reste très élevé. Le pays a accusé au cours de ces dernières années de reculs notables au niveau de l’état de droit, de dégradation de la sécurité (avec une très forte dégradation de la sécurité individuelle) et l’aggravation de la situation des droits humains.
2. L’organisation des élections démocratiques au niveau des présidentielles, des législatives et provinciales depuis 2006, avec un report de deux ans pour les élections de 2016, n’a pas atténué les problèmes liés aux faibles performances de toutes les dimensions de la gouvernance.
3. La RDC demeure un pays fragile, fortement marquée par la centralisation des pouvoirs, faute d’engagement dans l’organisation des élections locales et le transfert des compétences et moyens aux provinces et aux ETD. Le pays connaît une situation sécuritaire des plus volatiles surtout à Est et au Kasaï, où les groupes armés sont nombreux et organisés. L’affaiblissement de l’autorité de l’Etat due au retard accusé dans la mise en œuvre des réformes dans les secteurs de la sécurité, de la justice, de la fonction publique et du système électoral fragilisent la gouvernance nationale et créent des risques pour le processus de stabilisation et de consolidation de la paix.
4. Les causes de la fragilité des institutions et d’insécurité sont multiples et renvoient aumanque du dialogue politique inclusif pour des compromis entre les forces politiques sur le mode de gouvernance et l’absence d’une vision prospective de la gouvernance nationale, provinciale et la non traduction des grands principes de la nouvelle Constitution et de certains engagements internationaux en politiques publiques plus décentralisées, respectueuses du principe de partage des pouvoirs et des ressources entre l’Etat et les provinces, les faibles capacités des forces armées et de sécurité, ainsi que l’absence d’un système judiciaire impartial et efficace.
5. Le SNU contribuera à la résolution de ces problèmes à travers trois effets : i) réduction de la violence, des conflits armés et amélioration de la sécurité des personnes, ii) garantie de droits (économiques, sociaux, culturels, etc.), iii) meilleurs accès à la justice et développement des capacités de veille de la société civile.

***Effet 1****: La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes*

Cet effet contribuera à l’atteinte des ciblesdes ODD 5 (5.1), 10 (10.1, 10.3) et 16 cibles (16.3, 16,4).

1. Le rétablissement de l’autorité de l’Etat à tous les niveaux surtout au niveau des institutions provinciales, sécuritaires et des mécanismes du dialogue politique ainsi que la promotion des espaces/plateformes multi acteurs au niveau communautaire est déterminant pour les changements attendus en matière de sécurité des personnes et des biens ainsi qu’à la consolidation de la paix. Dans ce contexte, le SNU confortera les efforts de renforcement des capacités de certaines institutions nationales (Assemblées nationales, Cour Constitutionnel, etc.), provinciales, locales, des communautés et de la société civile pour favoriser l’enracinement des pratiques républicaines au niveau des forces de sécurité et de responsabilisation des populations dans la gestion des affaires locales. L’émergence et le développement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits appuyant les institutions provinciales et locales seront un levier important pour la réconciliation et la cohésion nationale.
2. Dans ce contexte mouvant au plan sécuritaire et fragile du fait des faibles capacités de l’Etat, de celles des autorités provinciales, des populations et des organisations de la société civile, le SNU mettra l’accent sur le renforcement des capacités de certaines administrations de proximité visant l’amélioration de la qualité de services de sécurité, de conseil aux populations et la protection des populations les plus vulnérables face à leur insécurité humaine dans ses multiples dimensions (intégrité physique, dignité humaine, respect de leurs droits face aux violences, etc.) surtout au niveau de certaines parties du territoire de la RDC et à l’impunité, faute de services judiciaires de proximité efficaces. Le renforcement des mécanismes alternatifs associant les institutions provinciales/locales et les communautés de base en vue de prévenir les conflits, gérer les situations de crises et régler plus facilement et rapidement certains types de conflits locaux. Des initiatives locales, provinciales et nationales seront également accompagnées pour favoriser la réconciliation nationale et la paix.
3. Le SNU appuiera aussi les efforts du gouvernement et des populations locales pour approfondir le dialogue social et politique entre tous les acteurs concernés par les violences en vue de promouvoir des chartes de bonne conduite et de créer les meilleures conditions de rétablissement de la confiance entre d’une part les communautés de base et d’autre part entre les populations et les forces de sécurité. Le SNU favorisera également la promotion des valeurs traditionnelles et culturelles positives comme vecteurs de changement des mentalités et des comportements des populations dans les zones très touchées par les conflits et les violences basées sur le genre ainsi que la marginalisation de certaines communautés de base.

***Effet 2 :*** *La population congolaise, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées) jouissent mieux de leurs droits, de l’accès équitable à la justice y compris la justice juvénile, et connaissent une amélioration du respect des droits humains, à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, et des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité de toutes les institutions*

1. Cet effet contribuera à l’atteinte de la cible 16.9 de l’ODD16.
2. Dans ce cadre, le SNU contribuera, avant tout, au renforcement du dispositif national et des dispositifs provinciaux de protection et de promotion des droits humains dans toutes les sphères et à tous les niveaux, en direction surtout des populations les plus vulnérables, telles que les enfants, les femmes, les personnes réfugiées et les déplacés, au regard des recommandations du rapport l’Examen Périodique Universel. L’accent sera également mis sur l’élargissement et la garantie des espaces d’expression des droits humains et de manifestations publiques en vue de permettre aux populations surtout celles qui sont les plus vulnérables de défendre leurs droits civiques, politiques sociaux, économiques et culturels. Le plaidoyer sera aussi intensifié pour l’application effective des textes ratifiés par la RDC y compris ceux en matière des violences faites aux femmes et aux enfants intégrant la prévention, la protection et la réparation pour les victimes.
3. Ensuite, le SNU continuera à promouvoir une justice indépendante, efficace et crédible. Il contribuera à l’amélioration de l’accès aux services judiciaires de qualité et à la lutte contre la corruption et l’impunité. Les structures sociales qui favorisent le règlement pacifique des contentieux seront également accompagnées. Son plaidoyer sera renforcé pour améliorer l’accès des femmes et des personnes les plus vulnérables à la justice grâce à des assistances judiciaires et des actions pour briser les barrières et éliminer tous les facteurs de discrimination. La justice des mineurs sera renforcée pour lutter contre les violations des droits des mineurs.

***Effet 3 :*** *Les institutions publiques, les media et la société civile, au niveau central et décentralisé exercent efficacement leurs rôles**pour une gouvernance démocratique apaisée, efficace et inclusive, porteuse d’effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l’état de droit*

1. Cet effet contribuera à l’atteinte des cibles de la cible 16.6 de l’ODD 16.
2. Le manque de confiance à l’indépendance des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) et le déficit de légitimité des pouvoirs locaux directement élus sont des problèmes clés qui minent le développement des institutions efficaces et en qui les populations ont confiance pour leur sécurité. L’accès à l’information et le rôle des organisations de la société civile en tant que capacités de veille et d’appui à certains processus nationaux sont également au cœur de la problématique de la gouvernance inclusive et efficace.
3. Le SNU contribuera à l’amélioration du système électoral dans ses mécanismes inclusifs de concertation, de consultation et de dialogue, ainsi que pour son efficacité avec l’organisation des élections garantissant la transparence et la crédibilité des résultats.
4. Les appuis du SNU touchera les domaines liés à l’amélioration de la qualité des services publics délivrés aux populations en renforçant les capacités de certaines administrations publiques pour faciliter les démarches administratives, aux populations les plus vulnérables, liées à la justice, la protection sociale, l’enregistrement des naissances, à l’accès à certains filets sociaux et les mesures d’accompagnement en direction des victimes ayant des violences basées sur le genre.
5. Compte tenu de l’étendue de la corruption, le SNU appuiera des actions cibles au niveau de certaines institutions comme la Cour des comptes et l’Assemblée Nationale pour développer la culture et les mécanismes de redevabilité des institutions et des individus en charge de la gestion des affaires publiques.
6. Le SNU continuera à soutenir tous les efforts pour promouvoir un système de gouvernance locale capable de fournir des services, d’impulser le développement économique local en ligne avec les priorités exprimées par les populations et enraciner la participation citoyenne dans toutes les séquences de gestion du développement local dans une optique de participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques à tous les niveaux. Une attention particulière sera accordée au développement des capacités de certaines chaines de contrôles des dépenses publiques situées au niveau des institutions publiques clés (ministère des finances principalement) et de la société civile pour renforcer la lutte contre la corruption et les capacités de veille sur les droits humains, les violences faites aux femmes et aux enfants.
7. Les appuis du SNU se focaliseront également sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des médias en vue de les professionnaliser et les responsabiliser pour une information éclairée et fiable sur les enjeux du développement, de la paix et des changements à opérer dans des domaines très sensibles liés aux droits humains, à la tolérance, au vivre ensemble, aux questions démographiques, à la violence faite aux femmes, au développement durable, etc.

### Axe 2 : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles

1. L’économie congolaise a connu un taux de croissance annuel moyen entre 2004 et 2017 de 6 %. Cette croissance s’est distinguée par des fluctuations, passant de 5,6 % en 2006 à 3,7 % en 2017, et sa faible inclusivité due au fait que cette croissance est toujours portée par les secteurs extractifs en particulier les mines. L’insuffisance des infrastructures et un climat peu propice à l’investissement font partie des principaux défis à relever par la RDC.
2. La croissance économique de ces dernières années n’a pas eu d’impacts très significatifs sur l’accélération du développement humain. La pauvreté monétaire et multidimensionnelle se situe à un niveau très élevée proche de 75 % en 2014, l’inflation a atteint un taux proche de 50 % en 2017 et le franc congolais s’est déprécié de 24 % pour la même année. L’insécurité alimentaire est également l’une des causes de la pauvreté en RDC. Certaines zones connaissant des situations permanentes de crise manifestent plus de besoins d’assistance.
3. La prédominance des activités minières avec des faibles retombées sur la diversification de l’économie du pays et les recettes du budget de l’Etat a réduit les opportunités de reconstruction et d’édification d’une économie nationale impulsée par des activités ascendantes de diversification des bases productives et des capacités nationales d’entreprenariat de développement des économies provinciales et locales. Cette logique de fonctionnement d’une économie de rente a généré la grande corruption qui concerne une large gamme de transactions.
4. Ces choix économiques basés sur les industries extractives ont eu des impacts négatifs sur l’environnement et la gestion des ressources naturelles. Les potentialités forestières sont en recul, les impacts environnementaux des exploitations minières sont considérables et les effets du changement climatique se traduisent par des phénomènes récurrents comme les inondations et le recul des activités agricoles dans certaines zones.
5. Le SNU contribuera à résoudre ces problèmes à travers trois effets : i) promotion d’une croissance inclusive, ii) développement d’un système de protection sociale inclusif et iii) amélioration de la gestion durable des ressources naturelles.

***Effet 1****: D’ici 2024, les populations congolaises jouissent d’une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l’entrepreneuriat des jeunes et femmes*

 Cet effet permettra la contribution à l’atteinte des cibles des ODD 8 (cible 8.1 et 8,5) , de l’ODD 9 (cible 9,2) et l’ODD1 (cible 1.1).

1. En appui aux priorités du développement de la RDC dans le cadre de son plan de développement et aux cibles prioritaires des ODD, le SNU contribuera à rendre la croissance économique plus inclusive au profit de toutes les catégories de la population surtout pour les plus pauvres et à fort impact sur la réduction des inégalités sociales et territoriales. Ces appuis prendront la forme d’actions multisectorielles et multiformes visant à la fois certains référentiels de développement et programmatiques, l’appui-conseil, l’efficacité de coordination des politiques publiques, la promotion de l’entreprenariat et l’emploi décent.
2. Ainsi, le SNU appuiera l’amélioration de la qualité de référentiels de planification stratégique (comme le SNAT), la finalisation de la vision de la RDC 2040 et le prochain plan de développement du pays. Un meilleur alignement des politiques sectorielles dans un processus de transformation structurelle sur les principales cibles des ODD intégrant la dimension genre, les jeunes et l’inclusivité sociale et territoriale fera partie intégrante de cet appui. En matière de croissance inclusive, la contribution du SNU consistera à accompagner le processus d’approfondissement de la politique économique et budgétaire visant à identifier les piliers de cette croissance inclusive et leurs leviers d’actions surtout au niveau des sphères productives des pauvres qui sont occupés majoritairement par les activités informelles.
3. Le développement des chaînes de valeur agricole à travers le renforcement des partenariats entre les petits producteurs et les opérateurs du secteur privé, l’agrobusiness et les infrastructures nécessaires d’accompagnement (plateforme de services, barrages hydro-agricoles, etc.) pour le développement du secteur agricole dans son ensemble y compris la formation professionnelle sera accompagné par le SNU dans les zones disposant de réelles potentialités de petits promoteurs. Les capacités des institutions publiques et privées œuvrant dans les secteurs porteurs de croissance seront renforcées pour développer et mettre en œuvre des stratégies et politiques sectorielles efficaces (politiques agricoles, des PME, finance inclusive, Genre dans l’agriculture, Emploi).
4. Enfin, le SNU vise à travers ses prochains appuis l’amélioration de la coordination des politiques sectorielles et la gestion efficace de l’espace en vue de promouvoir de mécanismes de coordination et de pilotage du développement efficaces, la réalisation du Schéma National d’Aménagement du Territoire, des Schémas Provinciaux d’Aménagement du Territoire et des plans Provinciaux de Développement.

***Effet 2****: D’ici 2024, la population congolaise bénéficie d’une protection sociale inclusive et d’un dividende démographique porté par la maitrise démographique et à l’autonomisation des jeunes et des femmes*

1. Cet effet contribuera à l’atteinte des cibles de l’ODD 1(1.3).
2. Compte tenu des niveaux élevés de fécondité et des forts taux de mortalité maternelle, le SNU accompagnera de façon active l’intégration des variables sociodémographiques dans les principales politiques sectorielles en vue de bien capter le dividende démographique dans les processus de planification et de mise en œuvre des programmes de développement. L’élargissement de la disponibilité de l’accès aux services de planification familiale volontaire de qualité ainsi qu’aux services de prises en charge holistique de la fistule obstétricale sera renforcée. L’intégration de la planification familiale au programme de sécurité alimentaire et de paix, selon des approches appropriées et adoptées pour offrir aux jeunes filles et adolescentes des services adaptés à leurs besoins.
3. La contribution du SNU visera aussi d’une part la mise en œuvre d’une stratégie nationale de financement de la santé qui devrait être adaptée au contexte de chaque province du pays et, d’autre part l’élaboration et la mise en œuvre d’une feuille de route consensuelle et multisectorielle de la couverture sanitaire universelle en RDC ainsi que la promotion et l’appui des services intégrés de prise en charge des personnes les plus vulnérables. Sa contribution est attendue pour accélérer le projet multi bailleurs pour la réalisation du prochain recensement[[1]](#footnote-1) de la population.
4. Les appuis du SNU renforceront également la formation de la diversité des acteurs sur leurs droits économiques et sociaux afin de mieux clarifier les rôles des principaux titulaires de droits et détenteurs d’obligations.

**Effet 3** *: D’ici 2024, les populations tirent profit d’une gestion responsable et durable des ressources naturelles**(forestières, minières, et foncières), par l’État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité*

1. Cet effet contribuera à l’atteinte de la cible 15.2 de de l’ODD 15.
2. Les impacts du changement climatique se manifestent désormais sur tout le territoire notamment dans les secteurs de l’agriculture et de l’accès aux ressources, ce qui induit une forte vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire, nutritionnelle et de santé publique. Dans certaines régions surtout l’Est, les exploitations minières créent des effets néfastes sur les nappes phréatiques, sur l’agriculture et le tissu social des populations. Le changement climatique se manifeste aussi par des phénomènes extrêmes de vents et de pluies diluviennes un peu partout provoquant des inondations et des destructions d’habitats.
3. Le SNU consolidera ses acquis dans l’amélioration des documents stratégiques et programmatiques et renforcera ses actions ciblées pour la prise en compte des effets des catastrophes et du changement climatique à travers l’adaptation et l’atténuation ainsi que la gouvernance environnementale en vue de mieux préserver le capital naturel du pays et d’assurer une gestion durable des ressources naturelles de façon décentralisée autour des plateformes multi acteurs et sur la base des plans locaux de gestion durable des ressources naturelles.
4. Le SNU mettra aussi l’accent sur la question du zonage des ressources naturelles et de la surveillance des forêts et le développement des mécanismes de gestion transparente des ressources naturelles dans le cadre de la mise en place des plateformes de la société civile dans certaines zones ciblées, en vue de garantir les fonctions de veille, de surveillance et de redevabilité de tous les acteurs. La mise en place d’un cadre légal et règlementaire opérationnel sur l’exploitation minière artisanale, responsable et durable, pour assurer une meilleure inclusion économique et sociale des petits producteurs investis dans l’exploitation minière sera parmi les actions à engager au cours des cinq prochaines années.

### Axe 3 : Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire

1. Tous les indicateurs du développement humain, de la pauvreté (monétaire et multidimensionnelle), du niveau d’insécurité alimentaire, des personnes en situation de précarité et de l’importance des actions humanitaires indiquent clairement le faible niveau de développement du capital humain et les difficultés d’accès des populations surtout les plus vulnérables aux services sociaux de base, à l’eau et à un cadre de vie décent. Le rapport mondial du PNUD de 2016 indique que la pauvreté multidimensionnelle qui appréhende la pauvreté à travers trois dimensions (cadre de vie, santé et éducation) a touché en 2013-2014, 72,5% de la population congolaise, avec une très forte intensité (50,8 %) ; le taux de l’extrême pauvreté multidimensionnelle se situe à 36,7 %. L’insécurité alimentaire est également l’une des causes de la pauvreté en RDC, avec 15,5 millions de personnes en 2019 sont touchés par l’insécurité alimentaire (selon IPC Phase 3 de crise et Phase 4 d’urgence).
2. En matière d’accès aux services sociaux, malgré les progrès enrégistrés depuis 2001, on assite depuis 2010 à un renversement de situation dans plusieurs secteurs. Ainsi, dans le secteur éducatif, le taux d’abondon dans les niveaux primaire et sécondaire sont en nette progression ; la baisse de la qualité de l’enseignement à tous les niveaux est parmi les causes des problèmes dans l’amélioration du niveau de développement du capital humain. Pour le secteur de la santé, la situation est marquée par i) un profil épidémiologique dominé par les maladies transmissibles et non transmissibles, une mortalité maternelle et infanto-juvénile parmi les plus élevées d’Afrique, malgré les baisses de ces dernières décennies, ii) le retour régulier de certaines épidémies comme l’Ebola, la rougeole et le choléra, iii) des situations d’urgence humanitaire complexes liées aux populations déplacées, à l’insécurité alimentaire, aux victimes de violences, etc. et iv) une fragmentation du système de santé avec un accès faible aux services par les populations pauvres.
3. Compte tenu de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations rurales et urbaines en particulier en matière de sécurité alimentaire, de malnutrition des enfants, du nombre des personnes déplacées et de l’absence d’un système de protection sociale inclusif, le SNU contribuera à la résolution des problèmes ci-dessus à travers deux effets : i) l’accès équitable de qualité et durable surtout pour les populations les plus vulnérables et ii) l’assistance des populations affectées par les situations d’urgence.

***Effet 1 :*** *Les populations en particulier les plus vulnérables bénéficient d’un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base (SSB), y compris le VIH/SIDA*

1. Cet contribuera à l’atteinte des résultats des cibles de l’ODD2 (2.1 et 2.2), de l’ODD 3 (3.1, 3.2 et 3.3) et l’ODD 4 (4.5)
2. Le SNU qui inscrit ses appuis dans les principales cibles des ODD mettra en œuvre un ensemble d’actions visant l’optimisation de ses appuis dans l’amélioration de l’accès à des services sociaux de base de qualité et efficaces surtout pour les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Les actions viseront le renforcement des capacités institutionnelles, techniques aux niveaux national, décentralisé et des communautés de base, le plaidoyer centré surtout sur les ODD, et l’offre de services sociaux de qualité et de façon durable. Un lien sera également réalisé avec la nécessité de créer plus d’opportunités de création de revenus des ménages afin de leur permettre d’accéder plus facilement aux services sociaux de base. Le SNU confortera et renforcera selon les zones géographiques et suivant les approches retenues, en particulier le Nexus « humanitaire, développement et paix », les initiatives d’accompagnement des partenaires nationaux (au niveau national, provincial et local) et d’autres partenaires pour la construction et la mise à niveau de certains centres de santé de base, d’infrastructures d’eau potable et d’assainissement. La composante des meilleures pratiques d’hygiène et nutritionnelles fera partie intégrante des appuis au niveau des écoles et à l’échelle communautaire.
3. Au niveau de l’éducation, le SNU mettra l’accent sur les cycles préscolaires, primaires et d’autres niveaux d’enseignement sur la base des objectifs sectoriels tout en prenant en considération plus particulièrement la scolarisation des filles et le système d’apprentissage alternatif existant y compris la formation professionnelle ; la question de mise à niveau des compétences des enseignants sera également partie intégrante des appuis envisagés. Dans ce cadre, le SNU contribuera aussi aux efforts d’alignement des politiques éducatives au regard des cibles ODD et à la mise en œuvre des programmes de diversification de l’offre éducative et d’amélioration de performances du secteur.
4. Au niveau de la santé, le SNU mobilisera ses compétences et moyens pour renforcer les cadres programmatiques du secteur de la santé et l’amélioration de la qualité des services intégrés y compris les interventions essentielles et d’urgence en matière de soins maternels et néonatals ainsi que la dotation d’équipements de chaîne d’approvisionnement fonctionnels. L’objectif est de contribuer efficacement à la réduction de la mortalité maternelle et néo natale à travers le renforcement des soins obstétricaux. Les appuis viseront également à maintenir un bon niveau de couverture vaccinale chez la femme et l’enfant et à combattre la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq ans. En matière de lutte contre le VIH/Sida, le SNU renforcera ses interventions sur les campagnes de sensibilisation, de prévention et l’accès au traitement ARV et le suivi biologique en conformité avec l’objectif 90-90-90. Enfin, des actions visant la protection des femmes contre toutes les formes de violence seront entreprises dans le cadre du renforcement de l’autonomisation juridique, économique et sociale des femmes.

***Effet 2 :*** *Les populations et les communautés affectées par les situations d’urgence bénéficient d’une assistance efficace et rapide grâce à une meilleure performance des services étatiques à anticiper, répondre et coordonner efficacement les interventions humanitaires contribuant ainsi à renforcer la résilience*

1. Cet effet contribuera à l’atteinte de la cible 1.5 de l’ODD1.
2. Etant donné que la RDC est un pays fragile, confronté régulièrement à des crises humanitaires et des populations des déplacées et des réfugiés du fait de nombreux conflits, les interventions retenues par le SNU visent à contribuer d’une part au renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux (Etat, provinces, ETD et communautés de base) en vue de leur permettre de remplir efficacement les fonctions d’anticipation, de préparation, de coordination et de réponses aux urgences, et d’autre part au renforcement de la résilience individuelle, communautaire et des institutions surtout au niveau local et provincial. Ainsi, des programmes seront développés selon l’approche Nexus, visant la complémentarité et la convergence entre les initiatives de développement des économies locales porteuses de nouvelles pratiques de gestion du développement local fondée sur la participation de tous les acteurs locaux dans une perspective de création d’opportunités de revenus, d’accompagnement aux urgences humanitaires immédiates, et de consolidation de la paix.

## Résultats du Cadre de Coopération et partenariats

1. Le SNU contribuera à la réalisation des priorités nationales en matière de paix, de sécurité, de gouvernance efficace, d’amélioration de la situation des droits humains, de réduction de l’insécurité alimentaire, de la lutte contre la malnutrition, de résilience, d’accès aux services sociaux de base et d’interaction entre les actions humanitaires, de paix, et celles du développement dans le cadre de l’approche Nexus. Il compte également, en se fondant sur la théorie du changement développée dans l’UNSDCF, créer les meilleures conditions pour opérer et accélérer des changements dans le mode de fonctionnement de certaines institutions visant le développement durable inclusif, la réduction de la fragilité multidimensionnelle du pays et le relèvement du niveau de développement du capital humain surtout pour les populations les plus vulnérables. Ces changements seront guidés et suivis par les théories de changement des huit (8) effets de l’UNSDCF.

***Axe 1 : Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie***

*Effet 1 : La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes*

* Théorie du changement
1. Les causes des problèmes liés à l’insécurité, aux conflits et aux instabilités de certains territoires de la RDC renvoient principalement aux conflits armés non résolus depuis plusieurs décennies, à la convoitise des richesses minières et aux conflits d’accès aux ressources naturelles (terre, eau, forêts, etc.) pour les populations, au repli sur les rivalités identitaires et les enjeux régionaux. L’Effet 1 de l’axe 1 de l’UNSDCF contribuera aux changements énoncés selon la théorie du changement et au développement des partenariats seulement :
	* **Si** la situation sécuritaire est améliorée et le processus de rétablissement de la paix est bien engagé par l’Etat sur l’ensemble du territoire grâce à des institutions étatiques fortes, des forces de sécurité républicaines et un dialogue démocratique inclusif entre tous les acteurs nationaux, locaux et ceux des pays transfrontaliers ;
	* **Si** un système judiciaire est fonctionnel et efficace pour rendre justice aux victimes des violences physiques et morales subies surtout par les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les enfants ;
	* **Si** les hommes, les femmes et les jeunes participent de façon active à la prévention et la gestion des conflits communautaires selon des mécanismes d’intermédiation sociale appropriés par les collectivités locales et les populations locales ;
2. **Alors** les populations congolaises retrouveront la confiance en leurs institutions et mécanismes d’intermédiation de proximité dans leurs capacités à garantir l’état de droit, le respect des droits humains et un système judicaire impartial et efficace dans des contextes provinciaux de paix, de cohésion sociale et de bonne gouvernance.
* Partenariats
1. En vue d’atteindre les résultats de l’Effet1 de l’axe1, le SNU consolidera et élargira les partenariats entre l’Equipe de pays et la MONUSCO à travers une intégration approfondie et le renforcement de l’expertise de l’EP en vue de la transition de la MONUSCO, ainsi qu’avec les institutions nationales, provinciales, locales, les organisations de la société civile, les ONG internationales et les organisations de défense des droits de l’homme et des PTF intervenant sur les questions sécuritaires, des droits de l’homme et la paix. Des partenariats spécifiques selon la démarche et les instruments du Nexus seront développés dans les zones géographiques les plus touchées par les conflits surtout dans l’Est.

*Effet 2****:*** *La population congolaise, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées) jouissent mieux de leurs droits, de l’accès équitable à la justice y compris la justice juvénile, et connaissent une amélioration du respect des droits humains, à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, et des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité de toutes les institutions*

* Théorie du changement
1. La situation des droits de l’homme en RDC est critique depuis plusieurs années, les difficultés d’accès à des services judiciaires de qualité et irréprochables sont surtout ressenties par les populations vulnérables, et les faibles capacités de veille et de défense de la société civile des injustices et violation des droits de l’homme, sont les principales causes qui font que les plus vulnérables ne jouissent pas de façon convenable de leurs droits (juridique, économique, etc.) et d’accès aux services d’un système judiciaire efficace. Pour l’Effet2 de l’axe 1, l’UNSDCF va cibler les ODD 5 et 16 pour lesquels les cibles et les indicateurs retenus sont inscrits dans la matrice de résultats de l’UNSDCF (en annexe). L’effet contribuera aux changements attendus que :
	* **Si** la confiance est rétablie entre les populations et le système judiciaire grâce à des capacités renforcées de toute la chaîne judiciaire, à la présence des tribunaux de proximité et l’effectivité de la séparation entre l’Exécutif, le Législatif et le Judicaire ;
	* **Si** le système de sanctions de violations des droits de l’homme et les violences basées sur le genre est effectif et les victimes sentent que la justice a été rendue ;
	* **Si** les capacités de protection et de veille de la société civile sont renforcées pour venir en aide et accompagner les groupes les plus vulnérables ;
	* **Si** les populations les plus vulnérables sont accompagnées par un réseau d’assistance judiciaire ;
2. **Alors** les populations victimes de violations des droits de l’homme, de violences basées sur le genre et les populations congolaises dans leur immense majorité vivront en paix, sans crainte de l’injustice, de l’impunité dans un environnement d’état de droit.
* Partenariats
1. En vue d’atteindre les résultats de l’Effet2 de l’axe 1 de l’UNSCDF, le SNU développera plus intensivement les partenariats entre l’EP et la MONUSCO à travers la programmation conjointe intégrée visant la restauration de l’Etat de droit et le renforcement de l’expertise de l’EP en vue de la transition de la MONUSCO. Il renforcera a les partenariats avec les institutions nationales, provinciales, locales, les organisations de la société civile, les ONGs internationales, les communautés de base ainsi que les PTF intervenant sur le système judiciaire, les droits humains et les violences basées sur le genre pour promouvoir des plateformes multi-acteurs à différents niveaux pour l’amélioration de la coordination des actions de renforcement du système judiciaire et des capacités institutionnelles et de la société civile sur les questions des droits de l’homme. Des initiatives spécifiques seront prises pour promouvoir le développement du leadership féminin et d’opinion sur le plaidoyer et la défense des droits des femmes face à la gravité des violences basées sur le genre.

*Effet 3 : Les institutions publiques, les media et la société civile, au niveau central et décentralisé exercent efficacement leurs rôles pour une gouvernance démocratique apaisée, efficace et inclusive, porteuse d’effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l’état de droit*

* Théorie du changement
1. La participation des populations dans les processus électoraux, la gestion des affaires publiques et les dynamiques de développement local et communautaire est très insuffisante et parfois inexistante dans certains domaines (gestion communale, exercice de droits de réponse de certaines administrations publiques, etc.) en raison d’une part de leurs faibles capacités et, d’autre part d’insuffisance de capacités des institutions publiques, des médias et de la société civile à éclairer leurs choix par des informations et services rendus obéissant aux règles de professionnalisme d’objectivité et de transparence. Pour l’Effet 3 de l’axe 1, la contribution du SNU ne pourra se réaliser pleinement que :
	* **Si** l’état de droit se traduit par le respect de la séparation des trois pouvoirs, si l’indépendance des médias est effective obéissant à la déontologie professionnelle et la société civile ne rencontre pas d’obstacles pour assumer sa mission de veille et de défense des populations ;
	* **Si** le système d’organisation des élections à tous les niveaux garantit l’efficacité et la crédibilité des processus électoraux ;
	* **Si** des mécanismes participatifs sont institutionnalisés et bien respectés dans les processus de planification, de la gestion et de suivi du développement et du contrôle de gestion des finances publiques ;
	* **Si** les médias et la société civile jouent pleinement leurs rôles d’information, de veille et d’alerte sur les enjeux de la paix, de la lutte contre la corruption, les violations des droits de l’homme et de la violence basée sur le genre ;
2. **Alors** les institutions publiques, les médias et la société civile rempliront pleinement leurs missions dans l’amélioration de la participation des populations à tous les processus électoraux et de gestion du développement durable et au renforcement de l’état de droit.
* Partenariats
1. Pour atteindre les résultats de cet effet, le SNU renforcera ses appuis en direction des organisations de la société civile, des médias à travers leurs organisations professionnelles, la Commission Electorale Nationale Indépendante, et certaines administrations publiques surtout les institutions concernées par les élections, les médias et le développement économique ; les partenariats seront également renforcés avec les PTF.

***Axe 2 : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles***

*Effet 1 : D’ici 2024, les populations congolaises jouissent d’une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l’entrepreneuriat des jeunes et femmes*

* Théorie du changement
1. Les causes profondes de la vulnérabilité socio-économique des populations et le manque de compétitivité de l’économie congolaise sont liés, entre autres, à la faible diversification des bases productives basée sur un schéma de croissance inclusive génératrice d’effets multiplicateurs sur la création d’emplois décents durables et d’inclusion sociale. L’Effet 1 de l’axe 2 de l’UNSDCF va contribuer à jeter les bases solides d’une croissance inclusive porteuse de nouvelles dynamiques économiques valorisant les produits locaux ; mais ce changement attendu ne peut s’opérer que :
	* **Si** le nouveau schéma de croissance de type inclusif et les nouvelles politiques publiques se traduisent par des programmes de diversification de l’économie à travers les chaînes de valeur agricole et de développement de l’emploi décent dans les sphères des pauvres et de développement de l’entreprenariat féminin et des jeunes ;
	* **Si** l’environnement des affaires est plus incitatif et des outils de finance inclusive sont mis en place en direction des PME, des jeunes et des femmes ;
	* **Si** la résilience des populations surtout pour les plus vulnérables est appuyée pour contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités ;
2. **Alors** la croissance économique sera inclusive et contribuera à la diversification de l’économie et à la réduction de la pauvreté.
* Partenariats
1. Pour atteindre les résultats de l’Effet 1 de l’axe 2, le SNU va consolider et élargir ses partenariats avec le secteur privé surtout en matière de finance inclusive, de gestion durable des ressources naturelles. Avec les organisations professionnelles le partenariat sera développé pour renforcer leurs capacités d’innovation et de gestion en accompagnant les trajectoires de leurs projets d’investissement dans le secteur agricole et les petites industries de transformation. Dans les zones pertinentes, les initiatives mises en œuvre dans le cadre du développement économique et de la croissance inclusive devront renforcer leur sensibilité aux conflits, et à garantir leur effet positif sur la paix, la cohésion sociale et la stabilisation.

*Effet 2 : D’ici 2024, la population congolaise bénéficie d’une protection sociale inclusive et d’un dividende démographique porté par la maitrise démographique et à l’autonomisation des jeunes et des femmes*

Théorie du changement

1. Le niveau de couverture de protection sociale est très faible en RDC du fait de la prédominance du secteur informel ; à peine 10 % de la population bénéficie d’un système de couverture sociale. Les filets sociaux ne touchent pas très largement les catégories les plus vulnérables. Cette situation est liée à l’incapacité du système productif actuel de créer des opportunités d’emplois décents, surtout pour les jeunes. L’Effet 2 de l’axe 2 de l’UNSDCF contribuera à l’opérationnalisation d’un système de protection sociale inclusif soutenable et faciliter l’insertion des jeunes dans le marché du travail. L’Effet ne pourra réaliser les changements attendus que :
	* **Si** l’Etat adopte une politique de protection sociale inclusive dotée des moyens financiers conséquent pour couvrir les catégories des populations selon leur niveau de vulnérabilité ;
	* **Si** les jeunes retrouvent de l’emploi décent et durable aussi bien en milieu urbain qu’en milieu rural ;
	* **Si** les variables démographiques sont bien prises en compte dans les politiques de développement afin de bénéficier du dividende démographique ;
2. **Alors** les populations seront moins vulnérables et les jeunes contribueront à la relance de l’économie.

Partenariat

1. Pour atteindre les résultats de l’Effet 2 de l’axe 2, le SNU se joindra à d’autres partenaires techniques et financiers pour consolider et élargir des partenariats avec les institutions publiques et le secteur privé pour promouvoir un système de protection sociale inclusif et sensibiliser les institutions de l’Etat sur l’importance du dividende démographique.

***Effet 3****: D’ici 2024, les populations tirent profit d’une gestion responsable et durable des ressources naturelles**(forestières, minières, et foncières), par l’État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité*

Théorie du changement

1. L’insécurité foncière, alimentaire, la pression sur les ressources naturelles et la mauvaise gouvernance environnementale ainsi que les faibles capacités d’adaptation au changement climatique sont les principales causes des problèmes du secteur de l’environnement en RDC et une part importante dans les causes profondes et dynamiques des conflits communautaires et locaux.
2. L’Effet 3 de l’axe 2 de l’UNSDCF ne contribuera à accélérer plusieurs changements que :
	* **Si** la gouvernance est améliorée grâce à des mécanismes et institutions nationales, provinciales et locales efficaces dans la gestion durable des ressources naturelles selon des plans d’actions sectoriels bien établis et suivis régulièrement ;
	* **Si** les capacités de mitigation et d’adaptation aux effets négatifs au changement climatique des ETD et des populations sont renforcées ;
	* **Si** l’adoption par les acteurs de pratiques de production et de consommation adaptées et respectueuses de l’environnement est assurée ;
3. **Alors** la gestion durable des ressources naturelles sera meilleure et la résilience des populations sera renforcée.

Partenariats

1. Pour atteindre les résultats de l’Effet 3 de l’axe 2, le SNU consolidera ses partenariats avec les institutions gouvernementales au niveau central, décentralisé (provinces et ETD), les organisations de la société civile, les organisations communautaires, le secteur privé et les PTFs.

**Axe 3 : Accès aux services de base et assistance humanitaire**

*Effet 1****:*** *Les populations en particulier les plus vulnérables bénéficient d’un accès équitable, de qualité et durable aux SSB, y compris le VIH/SIDA*

Théorie du changement

1. Les causes du faible niveau d’utilisation des services sociaux par les populations sont multiples. Les facteurs limitatifs au développement de ces services sont liés à l’entendue et la profondeur de la pauvreté, l’insuffisance des structures sanitaires, éducatives, d’eau potable, d’assainissement et des personnels bien formés en particulier dans les zones rurales ainsi que la gouvernance. Dans ce contexte, le SNU va contribuer à opérer des changements significatifs dans le mode de fonctionnement, la qualité et le niveau d’accès, ainsi que d’attitudes comportementales des populations pour les inciter à plus d’utilisation des services sociaux. Ces changements ne pourront s’opérer que :
	* **Si** la mise en œuvre des politiques des secteurs sociaux de base, particulièrement pour des plus vulnérables est amélioré grâce à une bonne coordination, des financements adéquats, un personnel qualifié et des systèmes d’information efficaces ;
	* **Si** l’offre des services sociaux de base est améliorée sur l’ensemble du territoire national grâce à des équipements renforcés, des intrants disponibles, un personnel qualifié et suffisant en nombre ;
	* **Si** la gouvernance des SSB est améliorée à travers des systèmes de redevabilité à tous les échelons territoriaux de tous les secteurs des SSB et la participation active des populations les plus vulnérables à la prise de décision et la mise en œuvre des politiques publiques ;
2. **Alors**, les populations, particulièrement les plus vulnérables auront accès aux SSB de qualité.

Partenariats

1. En vue d’atteindre les résultats de l’Effet 1 de l’axe 3, le SNU va consolider ses partenariats avec les institutions et les structures gouvernementales aussi bien au niveau central qu’au niveau décentralisé, les organisations communautaires de base, les organisations de la société civile. Les structures gouvernementales à travers des composantes de renforcement des capacités, seront appelées à améliorer la qualité des services, des informations surtout en périodes d’épidémies, et la disponibilité des personnels qualifiés surtout dans les zones rurales notamment pour les populations les plus vulnérables. Les organisations communautaires et les organisations de la société civile assumeront leurs rôles de sensibilisation, d’information et de participation dans la gestion et d’appropriation des SSB. Le SNU développera des partenariats avec les PTF et d’autres fondations dans le cadre d’initiatives communes et éventuellement dans des projets conjoints sur certaines problématiques urgentes comme certaines épidémies (Ebola et rougeole), le VIH/Sida, la scolarisation des filles, la lutte contre l’abandon scolaire surtout au niveau primaire et premier niveau du secondaire. Le SNU redoublera d’efforts pour contribuer à réduire la malnutrition des enfants et la lutte contre l’emploi des enfants dans les mines en développant des partenaires avec le secteur privé dans le cadre de ses responsabilités sociales et environnementales.

*Effet 2 :**Les populations et les communautés affectées par les situations d’urgence bénéficient d’une assistance efficace et rapide grâce à une meilleure performance des services étatiques à anticiper, répondre et coordonner efficacement les interventions humanitaires contribuant ainsi à renforcer la résilience*

Théorie du changement

1. La vulnérabilité multidimensionnelle de la RDC surtout celle liée à l’insécurité alimentaire, les populations déplacées en raison des conflits armées et inter communautaires, ainsi que les faibles capacités des institutions gouvernementales et l’aggravation des enfants abandonnant l’école pour les activités informelles, créent des pressions et tensions fortes sur les actions humanitaires d’urgence. Le SNU, à travers ses agences humanitaires et sa nouvelle approche Nexus, va contribuer à une meilleure coordination des interventions humanitaires, de développement et de paix afin de mieux optimiser ses actions en confortant les efforts du gouvernement. Des changements sont très attendus dans la gouvernance du système d’aide et de solidarité nationale du gouvernement, de l’accélération de l’opérationnalisation de l’approche Nexus surtout dans les zones touchées par les conflits et la mise en œuvre des programmes intégrés visant le renforcement des capacités de résilience des populations. Mais ces changements ne pourront se concrétiser que :
	* **Si** la gouvernance du système de protection, de solidarité nationale et de transferts sociaux est améliorée notamment en direction des populations les plus vulnérables ;
	* **Si** la qualité des services sociaux est améliorée surtout dans les zones les plus touchées par l’insécurité alimentaire, la malnutrition et la vulnérabilité des populations déplacées et les réfugiés ;
	* **Si** les capacités des organisations de la société civile sont renforcées pour venir en appui aux populations intensément touchées par les multiples privations et toutes les formes de violences surtout les violences basées sur le genre ;
	* **Si** la coordination entre les institutions de l’Etat à tous les niveaux, les PTF et les organisations humanitaires est nettement améliorée grâce à des mécanismes transparents et efficaces ;
2. **Alors** les populations vulnérables notamment les plus vulnérables aux crises d’insécurité alimentaire, aux chocs, aux épidémies et aux situations d’urgence, bénéficieront plus facilement et à temps des réponses adéquates et efficaces à leurs besoins en assistance humanitaires, réponses ayant un effet stabilisateur sur le plan social et humain.

Partenariats

1. En vue d’atteindre les résultats de l’Effet 2 de l’axe 3, le SNU va contribuer à consolider ses partenariats avec les institutions et structures gouvernementales à tous les niveaux, les organisations de la société civile, les organisations communautaires, les agences humanitaires, les ONGs internationales et les PTF dans les domaines des urgences humanitaires.

## Synergies entre les effets du Cadre de Coopération

1. Les effets de l’UNSDCF traduisent les changements escomptés dans le mode de gouvernance, des comportements des populations et de renforcement des capacités de résilience à plusieurs niveaux (individuel, communautaire et institutionnel). L’objectif général est que le SNU contribue efficacement à la réalisation des ODD tout en mettant en avant les synergies des actions entre toutes les entités des Nations Unies grâce aux nouvelles approches stratégiques comme le Nexus et le développement de programmes intégrés à forts impacts sur la réduction de l’insécurité humaine dans ses multiples dimensions (juridiques, civiques, économiques, etc.), la consolidation de la paix, l’autonomisation des femmes et des jeunes ainsi que l’amélioration de la qualité de la gouvernance nationale, provinciale et locale.
2. L’interdépendance des effets sera prise en compte dans l’élaboration et l’exécution des programmes conjoints avec des stratégies de mise en œuvre différenciées selon les zones géographiques permettant, ainsi, d’une part la promotion des programmes intégrés à forts effets catalyseurs autour de certaines problématiques liées au développement des économies locales, de lutte contre l’extrême pauvreté et le développement durable ainsi que la restauration de l’Etat de droit, et, d’autre part de contribuer aux résultats collectifs selon les thématiques prioritaires de l’approche Nexus qui sont : 1) l’insécurité alimentaire et la malnutrition ; 2) l’accès aux services de bases ; 3) le mouvement forcés des populations ; et 4) la violence sexuelle basée sur le genre surtout dans l’Est de la RDC et le Kasaï.
3. L’UNSDCF dans sa mise en œuvre et son suivi veillera à respecter l’approche intégrée selon les principes suivants :
* ***Leadership national selon les différents niveaux d’intervention*** : il s’agira d’une part de mettre les communautés de base au centre de tous les processus de dialogue et de prise de décisions les concernant et d’autre part de permettre aux autorités provinciales et à l’Etat au niveau central d’assumer pleinement leurs responsabilités dans la consolidation de la paix, la sécurité, le développement et la coordination efficace des politiques publiques ;
* ***Une approche intégrée******et des effets catalyseurs*** : les différents programmes et initiatives de l’UNSDCF se baseront sur une intégration approfondie entre la MONUSCO et l’EP à travers des programmes conjoints et une concertation améliorée en vue de l’atteinte d’objectifs communs dans une optique de transition de la Mission ; de plus, le développement des synergies au sein des Nations Unies entre les agences et la MONUSCO, et avec les actions en cours d’exécution ou à venir conduites par la MONUSCO et d’autres partenaires de développement (B.M, BAD, U.E, FIDA, etc.) à travers la coordination efficace des actions humanitaires, de paix et de développement ;
* ***Ciblage***: l’UNSDCF définira clairement ses zones d’intervention et les secteurs prioritaires en prenant en compte les facteurs clés de la fragilité de l’Etat, la vulnérabilité des populations pauvres, les causes profondes de conflits mettant en danger la paix et le développement des zones d’intervention. Il s’agira également de cibler des zones ou/et foyers de concentration des facteurs déstabilisateurs pour les provinces et le pays tout entier. L’objectif est de transformer les zones d’instabilité en zones de paix capables de générer des effets multiplicateurs et catalyseurs pour d’autres localités. Ainsi, l’approche de complémentarité et de convergence sous forme de ***programmes conjoints*** ou de ***planification conjointe*** apparaît la plus indiquée en vue de mettre en œuvre un paquet minimum d’interventions couvrant plusieurs secteurs touchant directement les populations les plus vulnérables et répondant aux causes profondes des conflits par un appui à des solutions proposées par les populations. Cela passera par i) l’appropriation de l’approche de convergence par les partenaires provinciaux/locaux (institutions et communautés de base), ii) le consensus sur un diagnostic partagé, iii) l’adoption d’un programme conjoint ou d’une planification conjointe, iv) le cadre commun des Résultats Collectifs des programmes mis en œuvre selon l’approche Nexus et v) les mécanismes de mise en œuvre[[2]](#footnote-2).
* ***Ancrage des actions sur les problématiques développementales de fond*** visant la contribution du SNU au processus de transformation socio-économique de la RDC avec un potentiel d’effets catalyseurs :
	+ La lutte contre la pauvreté par l’élargissement de la base sociale de l’économie, en engageant les populations elles-mêmes dans les activités de création de richesses ;
	+ La contribution à la création d’emplois pour les femmes et pour les jeunes, lançant ainsi les bases de la stabilité politique et sociale ;
	+ L’approfondissement de l’approche du développement durable par le renforcement de la gouvernance environnementale, et l’intégration de la perspective de l’économie verte dans les politiques de développement.
* ***L’ancrage de l’approche Nexus dans les référentiels stratégiques et programmatiques de la RDC*** comme la matrice des cibles prioritaires des ODD permettant ainsi à tous les acteurs du développement de s’inscrire dans une stratégie nationale novatrice fondée sur la bonne articulation et intégration des actions humanitaires, celles du développement et de celles liées à la consolidation de la paix. L’objectif stratégique de cette nouvelle approche est, à long terme, la réduction des besoins humanitaires dans les contextes géographiques fragiles et affectés par des conflits grâce à un cadre commun de Résultats Collectifs liant tous les acteurs impliqués. Ceci est de nature à développer les synergies d’actions multiples centrées sur la réduction des risques et des vulnérabilités sécuritaire et socio-économique des populations les plus vulnérables.

## Durabilité

1. La durabilité des résultats de l’UNSDCF repose sur son encrage aux priorités nationales et aux cibles des ODD sur la mise en œuvre d’une approche participative impliquant toutes les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets. Elle reposera aussi sur l’appropriation effective à travers le renforcement des capacités à trois niveaux :
* Le renforcement des capacités des individus à travers l’amélioration de la connaissance de leurs droits et devoirs pour mieux se défendre et prendre leurs responsabilités dans la participation et la gestion citoyenne des affaires publiques ;
* Le renforcement des capacités institutionnelles, notamment dans les secteurs ciblés par l’UNSDCF en vue d’améliorer l’efficacité des politiques sectorielles et la réalisation des ODD ;
* Le renforcement des capacités de veille et de protection en matière de droits humains, de la culture de la paix, de tolérance, de la redevabilité et de valorisation du patrimoine culturel de toutes les provinces de la RDC à travers des actions d’information, de sensibilisation et le développement de plateformes multi acteurs à différents niveaux.

## Avantages comparatifs du SNU

1. Au cours de la période 2013-2019, le SNU en RDC s’est distingué par la qualité, la neutralité et l’efficacité de ses appuis en maintenant ses capacités d’écoute et de contact direct avec les populations les plus vulnérables sur les questions de droits de l’homme et avec les organisations de la société civile pour la mise en œuvre de ses programmes d’urgence humanitaire et de développement ainsi que pour le renforcement des plaidoyers sur les questions de sécurité, de protection des populations dans et hors des zones de conflits pour le respect des droits humains et la protection des femmes contre toutes les formes de violence. Il a su développer en 2019 une approche Nexus inclusive associant toutes les parties prenantes, avec un cadre commun de Résultats Collectifs pour la RDC autour de quatre thématiques : i) insécurité alimentaire et malnutrition, ii) accès aux services sociaux de base, iii) violences basées sur le genre et iv) mouvement forcé des populations.
2. Le SNU a su ajuster ses méthodes de travail et d’intervention pour s’adapter aux situations d’urgence et accompagner le gouvernement dans l’élaboration de certaines politiques sectorielles (Santé, Education, VIH/Sida, secteur rural, etc.) et permettre au pays de continuer à améliorer la qualité de ses services de base et réduire l’insécurité alimentaire ainsi que toutes les formes de violences faites aux femmes.
3. L’EP et la MONUSCO ont, par le biais de l’ISSSS en appui au STAREC, continué leurs actions multisectorielles pour répondre aux dynamiques de conflits en mettant le dialogue démocratique et les communautés affectées au centre du processus de stabilisation afin de renforcer l’appropriation, la cohésion sociale, et d’identifier les solutions endogènes aux conflits locaux. Les dynamiques créées ont permis de renforcer la synergie entre l’EP et la MONUSCO dans l’amélioration de la sécurité, l’accès aux services sociaux et au développement des activités génératrices de revenus tout en impliquant les administrations provinciales et locales dans le cadre d’un dispositif de pilotage, approprié par les institutions les plus indiquées. En revanche, en matière de gouvernance nationale et provinciale, de lutte contre la corruption et de contribution à l’émergence d’une société civile, mieux organisée et bien impliquée dans les dynamiques sociales, politiques et d’appui aux communautés de base, les résultats enregistrés sont très mitigés par manque de vigilance et de stratégie de contournementde certaines institutions minées par la corruption sur des processus porteurs de changements dans les pratiques de gouvernance et de participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques.
4. Les acquis de l’UNDAF et les attentes des partenaires nationaux de la part du SNU indiquent clairement le rôle catalyseur des appuis du SNU dans les domaines de la protection des groupes vulnérables, du droit de l’enfant, de l’amélioration de l’accès aux secteurs sociaux de base, de la lutte contre le VIH/Sida et des plaidoyers. Le rôle que joue le SNU en matière de normes de santé est vital, car il permet au gouvernement de disposer de références internationales et de se fixer des objectifs d’amélioration. A ce titre, les efforts récents dans les plaidoyers sur les questions de violences basées sur le genre, la protection des enfants, les alertes sur la détérioration des droits de l’homme et les ODD sont très appréciés. Il en est de même pour le renforcement de la coordination entre acteurs humanitaires et acteurs de développement dans l’adoption de position et stratégiques communes.

# STRATEGIE ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE

## Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques

1. La mise en œuvre de l’UNSDCF mettra en perspective la question de l’optimisation des interventions. La réalisation des résultats suppose, au niveau des partenaires nationaux, une optimisation des interventions en matière de i) appropriation et leadership national, ii) engagement dans des programmes ambitieux en faveur des populations vulnérables, iii) amélioration de la planification stratégique et programmatique et iv) instauration d’un dialogue autour de l’efficacité de l’aide. Pour le SNU, l’optimisation requerrait i) le renforcement de l’intégration et de la coordination, entre autres à travers les mécanismes existants de coordination (notamment le PMT) ainsi que des forums mis en place pour faciliter la transition de la MONUSCO, la programmation et la mise en œuvre conjointe basée sur les avantages de chaque agence du SNU, ii) l’élargissement du partenariat entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, iii) le développement des capacités et iv) la promotion de l’innovation.
2. L’importance du développement des partenariats stratégiques est une exigence incontournable pour la réalisation des effets de l’UNSDCF. La nature et le type de partenariats constituent un levier important pour assurer l’appropriation des résultats par les bénéficiaires, l’efficacité des programmes à mettre en œuvre, la mobilisation des ressources et l’efficience dans leur utilisation.
3. **Entre les entités du SNU :** Le SNU agira pour créer les meilleures conditions afin d’accélérer le processus de mise en œuvre du DaO selon les cinq principes : i) un leadership unique, ii) un programme unique, iii) un cadre budgétaire unique, iv) un cadre opérationnel commun et v) une stratégie commune de communication. Dans ce cadre, des programmes conjoints seront développés en vue de maximiser l’impact des interventions et renforcer les synergies entre les agences et la MONUSCO et inter-agences dans toutes les séquences programmatiques des projets. Le SNU examinera l’impact du retrait progressif prévu de la MONUSCO sur la mise en œuvre de l’UNSDCF et mettra en œuvre des mesures d’atténuation adéquates de cet impact. Le SNU mobilisera également le système du Volontariat à tous les niveaux et dans tous les domaines dans le cadre des projets et initiatives de l’UNSDCF[[3]](#footnote-3). A titre indicatif, les programmes conjoints pourront se focaliser sur 5 ODD selon une approche régionalisée et ouverte à une diversité de partenariats de financement en particulier le gouvernement, le secteur privé et les PTF. Ce type de programmes sera également renforcé avec la MONUSCO et les agences humanitaires selon une grille d’analyse prenant en compte le Nexus « humanitaire, développement et paix ». Les programmes conjoints selon une approche intégrée et à forts impacts sur les populations les plus vulnérables pourront ainsi couvrir les problématique liées aux droits humains, , à la restauration de l’Etat de droit et au renforcement de la chaine pénale, à l’accès à la justice des plus vulnérables, à la consolidation de la paix, au VIH/SIDA, à la résilience, à la dynamisation des économies locales, au renforcement des capacités de résilience des communautés en synergie avec les actions humanitaires, la sécurité alimentaire et le renforcement des capacités du système national de la statistique.
4. **Avec les partenaires nationaux : gouvernement, société civile et secteur privé :** Le SNU renforcera le dialogue et le partenariat technique avec le gouvernement sur le renouveau des politiques publiques en vue de permettre à la RDC de prendre une trajectoire ascendante dans l’atteinte des ODD d’ici 2030 et de planifier et mettre en œuvre une transition responsable et graduelle de la MONUSCO sauvegardant les acquis de consolidation de la paix. Il veillera également à ce que les meilleures conditions soient créées en vue d’assurer l’implication de toutes les structures nationales engagées dans les activités de l’UNSDCF à travers les groupes des Effets de l’UNSDCF et le mécanisme de mise en œuvre de ce cadre de coopération. Il étudiera avec le gouvernement, selon les besoins et les secteurs, les opportunités de cofinancement et d’exécution de certains programmes sur le financement du budget national par les agences du SNU afin de réaliser des gains rapides dans l’atteinte de certaines cibles des ODD. Les OSC (Organisations de la Société Civile) seront accompagnées pour développer leurs capacités de veille sur les droits humains et de participation citoyenne dans la gestion du développement local. Elles seront des partenaires techniques dans la mise en œuvre de certains projets locaux. Avec le secteur privé, le SNU développera des partenariats techniques et financiers dans plusieurs domaines. Ainsi, certains projets du SNU liés à l’environnement, l’emploi et la microfinance, pourront être financés par le secteur privé dans le cadre des conventions particulières entre le SNU et le secteur privé. Des partenariats techniques avec le secteur privé porteront également sur les responsabilités sociales et environnementales des sociétés minières et de certaines industries polluantes.
5. **Avec les partenaires techniques et financiers :** le développement des partenariats avec les PTF est souvent tributaire de la perception par les PTF de la qualité des programmes formulés, de l’efficacité et de l’efficience des résultats atteints dans le cadre de financements conjoints. Il est également lié à la rapidité et la transparence dans la qualité des rapports d’exécution de certains programmes financés par les PTF. Malgré les efforts de concentration sectorielle et la simplification de certaines procédures, les PTF considèrent que le SNU est encore dispersé dans ses interventions sectorielles et géographiques. Le SNU en RDC se recentrera sur des fonctions stratégiques dans le processus de consolidation de la paix, d’élaboration des politiques publiques alignées sur les ODD, de renforcement des capacités de résilience, de fonctions de veille sur certaines thématiques (droits de l’homme, genre, etc.) et de fonctions opérationnelles au niveau des collectivités locales et des communautés de base. Il s’agira d’améliorer le système de programmation et d’exécution des activités opérationnelles avec plus d’efficacité et d’efficience dans les domaines où le SNU a plus d’avantages comparatifs comme la gouvernance, les politiques/stratégies, la santé, les droits humains, le VIH/SIDA, la protection des enfants, le genre, la protection sociale et le relèvement socio-économique des communautés les plus vulnérables. Le SNU investira également dans la simplification de ses procédures opérationnelles, l’innovation dans ses approches programmatiques et la communication en dépassant la dimension évènementielle. En vue de renforcer la coordination et la coopération avec les PTF, le SNU, dans le cadre d’une stratégie commune de financement de toutes les agences, suscitera des rencontres autour de l’UNSDCF visant le renforcement de l’agenda de l’efficacité de l’aide, la sécurisation des financements nationaux et internationaux de l’agenda 2030 et la coordination programmatique à travers des Plans de Travail conjoints (SNU-PTF) sous le leadership du gouvernement. Des paniers communs pourront être envisagés sur des thématiques précises (enfance, santé maternelle, VIH/Sida, Ebola, etc.) sous le leadership de certaines agences du SNU qui ont toutes les expertises requises et l’efficacité dans leur mise en œuvre. Des programmes SNU/PTF pourront être envisagés sur des grandes problématiques géographiquement ciblées dans les domaines de la consolidation de la paix selon l’approche Nexus, la sécurité alimentaire, le financement du développement local dans le cadre de la relance du processus de décentralisation, etc.

## Plans de travail conjoints

1. Des plans de travail conjoints seront développés et mis en œuvre annuellement pour chaque Effet par les groupes de résultat de l’UNSDCF. Dans un contexte de transition, ces plans de travail seront élaborés conjointement avec les sections substantielles de la MONUSCO et intégreront les activités de l’ISF.
2. Une approche intégrée avec des effets catalyseurs sera adoptée. Les différents programmes et initiatives seront élaborés et mis en œuvre selon une approche programme intégrant l’intersectorialité des actions afin de générer des effets multiplicateurs sur les changements à opérer au niveau comportemental et à l’échelle des dynamiques socio-économiques spatiales. Des programmes conjoints seront développés pour créer les conditions de l’esprit « unis dans l’action » en mutualisant les approches, les moyens et les systèmes de suivi.

## Gouvernance du Cadre de Coopération

1. De ce fait, la coordination et la mise en œuvre se fera à trois niveaux :
* ***Niveau stratégique : un Comité de Pilotage Conjoint (CPC),*** co-présidé par le ministre de la coopération internationale, le Ministre du plan, et le Coordonnateur résident du SNU, assurera le pilotage stratégique de l’UNSDCF. Il sera composé des hauts responsables de certains ministères clés (Finances, Justice, Décentralisation, Santé, Education, Protection sociale et Agriculture), des représentants des agences du SNU et de représentants de la société civile. Ce comité veillera à l’alignement entre le PNSD et l’UNSDCF et appréciera les performances de mise en œuvre de l’UNSDCF, en tenant compte des cibles ODD définies, en vue de prendre les décisions stratégiques dans l’amélioration de l’efficacité des programmes de l’UNSDCF. Ce comité se réunira au moins une fois par an.
* ***Niveau fonctionnel : l’Equipe Pays du SNU*** assurera l’orientation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de différentes composantes stratégiques de l’UNSDCF. L’EP s’appuiera sur quatre groupes inter-agences :
	1. *Le Groupe de Gestion de Programme (PMT),* présidé par le Bureau Intégré ou par un chef d’agences, aura la responsabilité de la coordination de la mise en œuvre des programmes et du suivi du fonctionnement des différents Groupes de Résultats de l’UNSDCF dans l’optique de bien veiller à l’efficacité et la complémentarité des interventions du SNU. Il intègrera, les représentants des unités substantive de la MONUSCO, dans une perspective d’intégration et de transition. Il se réunira une fois par mois.
	2. *Le Groupe inter-agences de suivi-évaluation* qui regroupera les responsables de suivi-évaluation des agences du SNU coordonnera la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation de l’UNSDCF.
	3. *Le Groupe de Gestion des Opérations (OMT)* qui sera composé des directeurs des Opérations des différentes agences et de la MONUSCO aura pour mission d’apporter son appui à l’amélioration de l’efficacité et l’efficience des opérations du SNU à travers l’harmonisation des procédures et le développement des services communs, tel qu’inclus dans un Business Operations Strategy (BOS) à élaborer pour le cycle 2020-2024.
	4. *Le Groupe de Communication*, composé des chargés de communication des agences du SNU et de la MONUSCO, planifiera, exécutera et suivra les actions de communication liées à l’UNDAF.
* ***Niveau opérationnel et thématique :*** ce niveau sera animé par huit (8) Groupes de Résultats de l’UNSDCF, appuyés par un Groupe Nexus, un Groupe Genre et un Groupe Droits Humains. Les 3 groupes d’appui s’assureront que les groupes de résultat intègrent respectivement, l’approche Nexus partout où cela est nécessaire, la prise en compte des aspects de genre et de droits humains, dans les processus de programmes/planification conjoint(e)s.

Les huit (8) Groupes de Résultats de l’UNSDCF assureront la coordination des activités opérationnelles en synergie avec les groupes thématiques du principal document national de planification. Les huit Groupes de Résultats seront :

* 1. Consolidation de la paix et de la sécurité
	2. Protection et égalité des sexes
	3. Gouvernance inclusive et efficace
	4. Croissance inclusive et emploi
	5. Protection sociale et dividende démographique
	6. Environnement et développement durable
	7. Services sociaux de base
	8. Résilience et assistance

Les mandats des Groupes de Résultats se concentreront à :

* Préparer les plans de travail conjoints annuels sur la base des Effets et produits identifiés, avec un cadre budgétaire commun annualisé ;
* Identifier des programmes conjoints ;
* Partager les informations sur les initiatives des partenaires nationaux et internationaux pour améliorer les synergies et combler les lacunes dans la programmation ;
* Produire des évaluations de besoins/gaps au niveau sectoriel et identifier les besoins en renforcement de capacité des partenaires, y compris pour la mise en œuvre du plan de Suivi et Evaluation ;
* Coordonner la mise en œuvre des stratégies et d’approches conjointes sectorielles ou thématiques pertinentes
* Assurer le suivi des progrès réalisés et rendre compte des résultats obtenus annuellement et conjointement / Contribuer à l’élaboration du rapport annuel des résultats du cadre de coopération.



## Principes programmatiques de l’UNSDCF

1. L’EP, sur la base des nouvelles directives de l’UNSDCF, veillera à l’application des principes suivants au niveau programmatique, de mise en œuvre et de suivi :
* **Ne laisser personne de côté :** Ce principe reconnait que chaque personne compte et mérite d’avoir droit à l’égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge, son origine ethnique, son handicap et son lieu d’habitation. Cela implique pour le gouvernement et tous les autres acteurs une réelle prise en compte de façon prioritaire et urgente les intérêts des personnes les plus à risque et défavorisées, les plus pauvres, et les plus exclues et exposées à la violence et à la discrimination. Sur la base des analyses sectorielles et des causes des problèmes identifiés, trois groupes sociaux les plus défavorisés subissant le plus de violences et de privations multidimensionnelle ont été identifiés. Le premier groupe social est constitué par les femmes car elles subissent toutes les formes de violences visibles et invisibles surtout les violences basées sur le genre. Le deuxième groupe social le plus défavorisé concerne les populations les plus exposées à l’insécurité alimentaire (Phase 4 Urgence) qui sont près de 4 millions de personnes en 2019 surtout dans les provinces d’Ituri et du Kasaï. A cela s’ajoutent les enfants (0 à 10 ans) fortement touchés par la malnutrition et les risques de mortalité qui subissent des multiples privations multidimensionnelles (Protection de l’enfant, eau, assainissement et logement). Le troisième groupe social le plus vulnérable comprend toutes les personnes vivant dans l’extrême pauvreté et les jeunes au chômage. Les Besoins de ces groupes vulnérables sont multiformes : besoins alimentaire, nutritionnels, de protection civile par rapport à toutes les formes subies. Ces besoins des groupes vulnérables, traduits dans la théorie du changement, sont adressés sous les trois axes de l’UNSDCF et spécifiquement sous les axes 2 et 3.
* **Droits de l’Homme :** les trois axes de l’UNSDCF prennent en compte l’approche basée sur les droits de l’Homme et mettent un accent particulier sur les questions liées aux débiteurs d’obligations et aux détenteurs de droit. Les programmes et projets intégreront la promotion des droits de l’Homme notamment économiques, culturels, civils, sociaux, politiques conformément aux engagements internationaux de la RDC. Cette approche prendra en considération les disparités et spécificités de chaque province de la RDC ainsi que les préoccupations des couches les plus vulnérables.  Les stratégies se concentreront sur le développement des capacités des détenteurs de droits à faire valoir leurs droits, et des débiteurs d'obligations à remplir leurs obligations.
* **Genre et équité :** Les femmes sont victimes d’inégalité, d’exclusion et de violences. Elles subissent les privations les plus importantes de leur droit à la dignité à bénéficier de leurs droits (civils, économiques, etc.) et à accéder aux opportunités économiques au même niveau que les hommes. A ces privations s’ajoutent les pesanteurs socio culturelles, les violences basées sur le genre liées au conflit surtout à l’Est. L’amélioration du faible niveau d’éducation et de formation qui impacte sur leur niveau de participation à la vie sociale et politique et à la création de richesse est prise en compte dans les résultats stratégiques de l’UNSDCF.
* **Résilience :**

Le RDC est exposé à des risques et des facteurs de pression multiformes (conflits, catastrophes naturelles, chocs économiques, changement climatique, démographie, etc.) qui peuvent remettre en cause les investissements de développement et impacter directement sur le bien-être et les conditions des plus vulnérables. L’UNSDCF apporte une réponse aux besoins de court, moyen et long terme permettant de faire face aux crises et chocs, de se relever et s’adapter face aux changements, et d’opérer des transformations face aux crises. Il offre un paquet de réponses intégrées et multisectorielles qui renforcent à la fois le capital humain, le capital naturel et le capital social. L’UNSDCF adopte aussi une approche géographique dans les zones les plus affectées par les conflits, les chocs et les crises.

* **Redevabilité :** Dans l’esprit du principe de responsabilité mutuelle de la déclaration de Paris, l’EP et les autorités gouvernementales de la RDC sont mutuellement redevables des résultats escomptés de la mise en œuvre de l’UNSDCF. Le comité national conjoint de pilotage de l’UNSDCF est le premier responsable de l’exécution de l’UNSDCF. L’EP et les agences sont responsables de l’assistance au gouvernement pour la réalisation de l’agenda 2030 à travers la mise en œuvre de l’UNSDCF.

# FINANCEMENTS DU CADRE DE COOPERATION

1. Le financement de l’UNSDCF sera assuré par des ressources internes et externes. Pour les ressources externes, l’EP mettra rapidement en place une stratégie commune de financement de l’UNSDCF avec un plan d’actions pluriannuelles permettant d’avoir plus de prévisibilité des financements potentiels selon leur niveau de maturation et de degré de réalisation afin de mieux ajuster les objectifs des différents programmes selon leurs capacités financières effectives.
2. A ce stade, le SNU prévoit des ressources totales de 4,9 milliards $ dont 559 millions $ sur ressources propres du SNU pour la période 2020-2024. Afin de boucler le financement total de l’UNSDCF, le SNU va renforcer ses actions de plaidoyers et de communication pour capter les financements nécessaires à la diversité de guichets existants et le développement de nouveaux partenariats.
3. Le SNU élaborera une stratégie commune et unique de mobilisation des ressources sur la base d’une cartographie des interventions de tous les acteurs, pourra contribuer à conforter les efforts du gouvernement en renforçant certaines capacités nationales pour mieux identifier et mobiliser certaines sources de financements innovantes dans la perspective de réalisation des ODD. Le SNU explorera toutes les pistes en particulier certains guichets de financements comme :

* Les fonds verts à travers les guichets de financement en direction de l’environnement et le changement climatique que le gouvernement devra saisir pour augmenter les ressources allouées à la protection de l’environnement et la lutte contre la désertification ;
* Les fonds spécialisés sur certaines thématiques urgentes dans le domaine de l’éducation, du la santé, du VIH/Sida, de l’eau et de la lutte contre la désertification ;
* La promotion de la coopération Sud-Sud visant le développement et le renforcement de certaines capacités techniques liées à la diversification de l’économie, au développement du capital humain et à l’essor des technologies de communication ainsi que de la recherche appliquée en lien avec le développement des chaînes de valeur.

**RDC : Financements de l’UNSDCF 2020-2024**

| **Axes de coopération UNSDCF** | **Effets UNSDCF** | **Total (US Dolars)** |
| --- | --- | --- |
| **Prévisions des ressources devant être disponible pour 2020-2024** | **Ressources à mobiliser** | **Total** |
| **1. Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie** | 1.1 : La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes | 48 157 219 | 107 620 452 | 155 777 671 |
| 1.2 : D’ici 2024 la population congolaise, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées) jouissent mieux de leurs droits, de l’accès équitable à la justice y compris la justice juvénile, et connaissent une amélioration du respect des droits humains, à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, et des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité de toutes les institutions  | 21 324 846 | 84 964 231 | 106 289 077 |
| 1.3 : D’ici 2024, les institutions publiques, les media et la société civile, au niveau central et décentralisé exercent efficacement leurs rôles pour une gouvernance démocratique apaisée, efficace et inclusive, porteuse d’effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l’état de droit | 7 428 286 | 13 350 000 | 20 778 286 |
| **2. Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles** | 2.1 : D’ici 2024, les populations congolaises jouissent d’une croissance économique inclusive créatrice d’emplois décents, portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l’employabilité, de l’entrepreneuriat des jeunes et femmes  | 90 543 062 | 571 136 647 | 661 679 709 |
|
|
| 2.2 : D’ici 2024, la population congolaise bénéficie d’une protection sociale inclusive et d’un dividende démographique porté par la maitrise démographique et à l’autonomisation des jeunes et des femmes | 36 305 613 | 120 656 062 | 156 961 675 |
| 2.3 : D’ici 2024, les populations tirent profit d’une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forestières, minières, et foncières), par l’État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité | 57 456 000 | 78 335 000 | 135 791 000 |
| **3. Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire** | 3.1 : Les populations en particulier les plus vulnérables bénéficient d’un accès équitable, de qualité et durable aux SSB, y compris le VIH/SIDA  | 273 526 208 | 785 571 180 | 1 059 097 388 |
| 3.2 : Les populations et les communautés affectées par les situations d’urgence bénéficient d’une assistance efficace et rapide grâce à une meilleure performance des services étatiques à anticiper, répondre et coordonner efficacement les interventions humanitaires contribuant ainsi à renforcer la résilience | 24 230 072 | 2 609 966 980 | 2 634 197 052 |
| **TOTAL GENERAL** | **558 971 306** | **4 371 600 552** | **4 930 571 858** |

# PLAN DE SUIVI ET EVALUATION

## Plan de suivi et évaluation

1. Le suivi qui est une fonction interne au dispositif de gestion de l’UNSDCF a pour objectif principal l’appréciation annuelle des progrès vers des résultats définis dans la matrice des résultats de l’UNSDCF. Il doit également vérifier si les hypothèses avancées et les risques identifiés lors de la phase de définition des principaux résultats sont encore valables ou doivent être révisés en vue d’apporter les ajustements nécessaires lors de la revue à mi-parcours. En revanche, l’évaluation est une fonction externe qui intervient à mi-parcours et à la fin de l’UNSDCF pour apprécier si les résultats atteints ont contribué de façon significative aux priorités nationales de développement et capitaliser les leçons apprises pour le cycle suivant.
2. Sur la base des leçons apprises de l’ancien UNDAF, le système de suivi-évaluation pour l’UNSDCF 2020-2024 visera la pertinence dans les choix des indicateurs faciles à renseigner en ligne avec ceux des ODD, l’alignement sur le système statistique national pour mieux développer des partenariats techniques et les capacités d’analyse dans l’exercice d’interprétation des indicateurs et des résultats des revues annuelles de l’UNSDCF.
3. Le dispositif de suivi et évaluation de l’UNSDCF 2020-2024 s’appuiera principalement sur:
* *L’Unité de Coordination à travers le responsable de suivi et évaluation*: les responsables de suivi et évaluation de l’Unité de coordination auront pour principale tâche de :
* Elaborer le Plan annuel de suivi/évaluation qui comporte un exposé narratif, un cadre de suivi évaluation et un calendrier de suivi évaluation ;
* Servir d’interface, en tandem avec le groupe GSE, avec l’INS et les dispositifs nationaux de suivi évaluation pour la programmation et la mise en œuvre des appuis et l’obtention à temps des données ou valeurs des indicateurs ;
* Faciliter la mise à disposition des valeurs des indicateurs aux Groupes Résultats de l’UNSDCF et les appuyer dans la formulation et le suivi des indicateurs ;
* *Le Groupe GSE* jouera efficacement son rôle dans l’appui d’une part au Comité Programme (PMT) et les Groupes de Résultats et Thématiques de l’UNSDCF dans le suivi évaluation;
* *Le Partenariat avec l’Institut National de la Statistique (INS) et le mécanisme de suivi du PNSD:* L’INS avec d’autres partenaires nationaux et provinciaux ciblés (Education, Santé, Emploi etc.) du système national de la statistique joue un rôle central dans sa contribution à l’alimentation de certains indicateurs de suivi de l’UNSDCF. Ce type de partenariat sera aussi développé avec d’une part les mécanismes de coordination du PNSD et, d’autre part la structure nationale en charge de la gestion de l’Aide Publique de Développement.

## Revues et rapports

1. Le suivi de mise en œuvre de l’UNSDCF sera structuré autour de trois grandes activités :
2. Activités de suivi
* Rapport annuel des agences
* Réunion des groupes Effets UNSDCF
* Réunions du groupe GSE
* Visites de terrain
* Revue annuelle de l’UNSDCF
1. Activités d’évaluation
* Evaluations réglementaires de certains projets
* Revue à Mi-parcours de l’UNSDCF
* Evaluation finale de l’UNSDCF
1. Etudes et enquêtes
* Rapport national sur le développement humain (tous les deux ans)
* Rapport sur les progrès des ODD
* Rapport périodique sur les droits humains
* Etude sur l’insécurité alimentaire
* Etude sur les facteurs des crises déclencheurs des conflits et d’instabilité socio-politique
* Etude la pauvreté multidimensionnelle et la pauvreté infantile
* Recensement de la population
* Enquête MICS
* Enquête démographique et de santé (EDS)
* Rapports et notes de politiques sectorielles analysant les impacts des secteurs productifs sur l’emploi
* Enquêtes spécifiques sur la main-d’œuvre et le marché du travail

**RDC : Plan de suivi et évaluation de l’UNSDCF 2020-2024**

|  **Principales Activités de suivi et évaluation** | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** | **2024** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **1** | **2** | **3** | **4** | **1** | **2** | **3** | **4** | **1** | **2** | **3** | **4** | **1** | **2** | **3** | **4** | **1** | **2** | **3** | **4** |
| **Activités de suivi** |
| Réunion UNCT de mise commun des orientations programmatiques l’UNSDCF (Plan d’actions pluriannuel de l’UNCT, Nexus, zones de concentration, etc.  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Elaboration d’une stratégie commune de mobilisation des ressources  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Tableau de bord des indicateurs de suivi des effets UNSDCF |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Mise en place d’une base de données pour le suivi des indicateurs de l’UNSDCF |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Revue annuelle des agences  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Réunions trimestrielles des Groupes Effets UNSDCF |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Réunions trimestrielles du groupe GSE |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Revue annuelle de l’UNSDCF  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Visites de terrain |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Activités d’évaluation** |
| Evaluation des projets |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Revue à Mi-parcours de l’UNSDCF 2020-224 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Evaluation finale de l’UNSDCF 2020-2024 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Etudes et enquêtes** |
| Rapport national sur le développement humain |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Rapport de suivi des progrès des ODD |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Rapport périodique sur les Droits Humains |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Etude sur l’insécurité alimentaire  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Etude sur les crises et facteurs de risques et d’instabilité  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Recensement de la population  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Enquête démographique et de santé (EDS) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Enquête MICS |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Etude sur la pauvreté multidimensionnelle et la pauvreté infantile |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Rapports et notes de politiques sectorielles analysant les impacts des secteurs productifs sur l’emploi |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Enquêtes spécifiques sur la main-d’œuvre et le marché du travail |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Enquête SMART/SMART Elargie |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

## Risques

1. Les principaux risques potentiels qui pourraient affecter la trajectoire du développement et l’atteinte des ODD en RDC sont multiples dont les plus importants sont :
2. *L’affaiblissement des institutions de l’Etat à plusieurs niveaux et le faible impact du mode de gouvernance* sur l’efficacité des politiques publiques : l’affaiblissement de l’autorité de l’Etat, le retard dans l’effectivité de la décentralisation et l’imperfection du système d’organisation des élections fragilisent l’état de droit et la stabilité du mode de gouvernance, sources de contestation, de violations de droits des populations et de l’inefficacité des politiques publiques ;
3. *La fragilité de la coalition gouvernementale dans la conduite des politiques publiques efficaces* porteuses de nouvelles dynamiques de relèvement des conditions de vie des populations et d’ancrage de nouvelles pratiques de gouvernance mettant en avant la lutte contre la corruption, le respect des droits humains, le développement moins inégalitaires des provinces et la transparence dans la gestion des ressources naturelles ;
4. *La vulnérabilité de l’économie de la RDC en raison de la prédominance de l’économie de rente* dominée par le secteur minier : cette économie de rente fait face souvent à des chocs exogènes notamment la fluctuation du cours des métaux, aux effets négatifs du mode de gouvernance du secteur minier, à l’impact sécuritaire dans certaines zones géographiques comme l’Est de la RDC, aux coûts et effets dévastateurs sur l’environnement et le capital naturel ;
5. *Les conflits récurrents dans l’Est de la RDC* : le retard pris dans le règlement des conflits armés surtout dans l’Est de la RDC, les violences attribuées aux forces de sécurité de l’Etat et l’absence des mécanismes de régulation des conflits fonciers sont sources d’instabilité des plusieurs territoires et de déplacements internes des populations ;
6. *L’exploitation illégale des ressources naturelles par les pays voisins*: la RDC risque de connaitre des menaces de d’insécurités transfrontalières et de conflits armés ou non armés avec les pays voisins prenant plusieurs formes en particulier i) le pillage des ressources naturelles par des groupes et sociétés étrangères et ii) l’exploitation unilatérale des ressources par les pays voisins ;
7. *La vulnérabilité socio-économique des populations* : la pauvreté de masse, la crise du système agricole et les conflits armés dans certaines régions de la RDC ont aggravé l’insécurité alimentaire et la malnutrition au fil des années se traduisant par l’augmentation du nombre des populations en situation de crise et d’urgence passant de 4,4 millions de personnes en 2015 à 15,5 millions, soit le triplement de ces populations vulnérables en l’espace de quatre ans ;
8. *La survenance des catastrophes naturelles* telles les inondations, la pollution urbaine et industrielle surtout au niveau des mines affectent non seulement les productions agricoles mais touchent également le cadre de vie des populations se traduisant par des mauvaises conditions d’hygiène et de déplacements ;
9. *Le retour régulier de certaines épidémies comme Ebola, le choléra et la rougeole*: la très grande faiblesse du système de prévention et de gestion des épidémies au cours de l’année 2018-2019 ont montré la fragilité du système de santé dépourvu de moyens (humains et financiers) conséquents et le faible niveau d’éducation et de sensibilisation des populations a créé des foyers de tensions entre les populations, les déplacements de certaines catégories de la population et des crises entre les populations et l’Etat pour contenir et éradiquer ce type d’épidémies.
10. *Risques liés au retrait progressif de la MONUSCO :* l'exécution des programmes de l’EP dépend dans une large mesure du soutien de la MONUSCO en matière de sécurité, d’appui logistique et occasionnellement de fourniture de bureaux et d'équipements sur le terrain. Avec le retrait progressif prévu de la MONUSCO, ces services pourraient ne plus être fournis, réduisant ainsi l'espace opérationnel pour l'EP. En outre, la présence de la MONUSCO contribue à la création d'un environnement propice à l'exécution de programmes de développement et humanitaires dans les zones affectées par des conflits. Le retrait de la MONUSCO de certaines zones peut avoir un impact direct sur la présence et la performance programmatique de l'EP dans ces zones*.*

# ANNEXES

## Matrice des résultats

**RDC : MATRICE DES RESULTATS DE L’UNSDCF 2020-2024**

| **RÉSULTATS** | **INDICATEURS** | **Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux**  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulés**  | **Baseline** | **Cibles**  | **Sources**  |
| **Axe 1 de l’UNSDCF : Consolidation de la paix, respect des Droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie** |
| **ODD de référence :**  **ODD 5, 10 et 16** |
| **Effet 1 : La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes**Cibles ODD de référence :ODD 5 (cible 5.2)ODD 10 (cible 10.1, 10.3) ODD 16 (cible 16.3, 16.4) | ***IE 1.1*** : Nombre des conflits locaux ayant abouti à des solutions durables ***IE 1.2*** : Nombre de localités stabilisées et réconciliées dans l’Est de la RDC ***IE 1.3*** : Taux des femmes accédant aux mécanismes de protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre ***IE 1.4 :*** Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits (Indicateur cible 5. 2) | TBDTBDTBDTBD | TBDTBDTBDTBD | Sources nationale et MONUSCO, ou international | Ministère de la Justice, CNDHMONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, UNFPA |
| ***Produit 1.1****: L’autorité de l’Etat est restaurée sur l’ensemble du territoire de la RDC à travers des institutions efficaces et bénéficiant de la confiance de la population* | *IP 1. 1.1* : Pourcentage de la population ayant confiance dans les institutions de l’Etat*IP 1.1.2* : Nombre d’institution démocratiques renforcées et fonctionnelles | TBD14(CNDH, CSAC, CENI, … | TBD15(CNDH, CSAC, CENI, … |  | Assemblées Nationales, Provinciales, ETD ; Ministère Justice, Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), Ministère de la Défense/FARDC/ BRP, Ministère de l'Intérieur/Police/Services de Renseignement, CENI ; Commission National pour les Réfugiés (CNR), Ministère des Droits Humains (MinDH), Comité Interministériel sur le Droit de l’Homme (CIDH), Commission Nationale de Droit de l’Homme (CNDH), Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC, CNDH, MONUSCO (BCNUDH, PSCF, ROL) PNUD, OIM |
| ***Produit 1.2****: Les forces de sécurité étatiques assurent efficacement et dans le respect des droits humains la sécurité et la protection de tous les citoyens, ainsi que des biens privés et publics* | *IP 1.2.1* : Nombre des violations des droits de l'homme commises par les FDS *IP 1.2.2* : Nombre de poursuites diligentées contre les FDS présumés auteurs des VDH/Evaluation de la lutte contre l'impunité*IP 1.2.3* : % de la population ayant confiance dans forces de sécurités (Police, Armées, Services de renseignements, etc.)*IP 1.2.4 :* Nombre de femmes et d'enfants ayant bénéficiés de la protection à travers le département de la PNCIP1.2.5 : Nombre de membres des forces de sécurité dotées des capacités sur la gestion efficace des armes et des munitions  | 4 144186TBD150 938500 (2019) | Pas plus de 5.000 (BCNUDH)Au moins 950 (BCNUDH)TBD350 0002 500 | BCNUDH / CNDHBCNUDH / CNDHBCNUDHUNICEF/BCNUDHUNMAS | MONUSCO, BCNUDH, PSCF, ROLPNUD, OIM, Défense/FARDC/ BRP, Ministère de l'Intérieur/Police/Services de Renseignement ; Commission National pour les Réfugiés (CNR)UNMASMONUSCOMinistère de l’intérieur/sécuritéCNC ALPCONG nationales |
| ***Produit 1.3****Les dialogues politiques au niveau national, régional et local ainsi que les négociations intra et intercommunautaires sont promues afin de mettre un terme aux violences et de promouvoir la culture de la paix* | *IP 1.3.1* : Nombre de structures, au niveau national, provincial ou local, investies pour le dialogue démocratique, en vue de la résolution des conflits*IP 1.3.2* : Nombre d'organisation de la société civile et des réseaux (organisations et réseaux de femmes, de jeunes, autorités traditionnelles, les hommes) renforcées en capacités et capables de faciliter les processus de négociation intra et intercommunautaires inclusifs*IP 1.3.3* Nombre de filles bénéficiant de services de prévention ou de protection et de soins liés aux mariages d'enfants, précoces et forcés)*IP 1.3.4*   Nombre de mécanismes communautaires pour la promotion des droits en matière de procréation et la protection contre la violence sexiste | 01TBDTBD18000 | 10TBDTBD30 000 | MONUSCO, BCNUDH,UNFPARapport UNFPARapport UNFPA | Défense/FARDC/ BRP, Ministère de l'Intérieur/Police/Services de Renseignement ; Commission National pour les Réfugiés (CNR), Assemblées provinciales et ETDMONUSCO, BCNUDH, PSCF, ROLPNUD, OIM, UNFPA  |
| ***Produi 1.4****: Des stratégies multisectorielles, participatives et inclusives, ainsi que des mécanismes alternatifs de règlement des conflits sont développées conjointement par les communautés et les institutions pour promouvoir la réconciliation et la cohésion nationale*  | *IP 1.4.1* : Nombre des structures investies dans le dialogue démocratique et dans la médication au niveau communautaire IP 1.4.2 : Nombre de conflits communautaires réglés notamment ceux liés au foncier grâce à l’existence des mécanismes locaux de prévention et de médiation*IP 1.4.3* : Nombre des mécanismes alternatifs de résolution de conflits et de cohésion sociale fonctionnels intégrant le genre  | TBDTBDTBD | TBDTBDTBD | MONUSCO | Assemblées Nationales, Provinciales, ETD, CNDH ; Ministère Justice, Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), Ministère de la Défense/FARDC/ BRP, Ministère de l'Intérieur/Police/Services de Renseignement, CENI, Commission National pour les Réfugiés (CNR)BCNUDH, PSCF, ROLPNUD, OIM,  |
| **Effet.2 : D’ici 2024 la population congolaise, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées) jouissent mieux de leurs droits, de l’accès équitable à la justice y compris la justice juvénile, et connaissent une amélioration du respect des droits humains, à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, et des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité de toutes les institutions** Cibles ODD de référence pour :ODD 16 (cible 16.9) | ***IE 2.1* :** Nombre des cas de violation des droits de l’homme documentés par les institutions nationales et internationales des DH***IE 2.2*** : : % des cas de violation des droits de l’homme ayant obtenu au moins un premier jugement***IE 2.3****.* : Nombre des cas des personnes vulnérables ayant bénéficié de services d’appui pour l’accès à la justice***IE 2.4*** : Nombre de campagnes de sensibilisation sur le respect des droits humains***IE 2.5***Pourcentage d’enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité civile, ventilé par âge (cible ODD 16.9) | 6 83148 %15*40.1%*  | < 1 00060 %25*55 %* | BCNUDHBCNUDHBCNUDHMICS/UNICEF | Ministère Justice, Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), Ministère de la Défense/FARDC/ BRPHCR, OIM, ONU Femmes, PNUD, MONUSCO, BCNUDH, UNFPA, UNICEFOSC, MINDH, MDPVH, CNDH |
| ***Produit 2.1****: Les mécanismes de protection y compris les enfants sont renforcés, les populations sont sensibilisées, informées sur leurs droits et sont capable de s’en prévaloir* | IP 2.1.1 : Nombre d’enfants de moins 5 ans dont la naissance est enregistrée à l’état civil *IP 2.1.2* : Nbre de plaintes déposées et traitées par la justice militaire et civile *IP .2..1.3* : % de déplacés internes pour lesquels des données ventilées par sexe et par âge sont disponibles *IP .2..1.4* Existence d'un cadre national de redevabilité en matière de violence basée sur le genre*IP .2..1.5* Nombre de mécanismes communautaires pour la promotion des droits en matière de procréation et la protection contre la violence sexiste*IP .2..1.6* Existence d'un plan action nationale budgétisé de lutte contre le mariage des enfants  | *TBD**3 268**TBD**0**2**0* | *TBD**4 445**TBD**1**3**1* | *UNICEF**M. Justice* *UNFPA**UNFPA**UNFPA* | Ministère Justice, Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), Ministère de la Défense/FARDC/ BRP, ETD, OSCCNDH, Onu Femmes, UNICEF, HCR, OIM, UNFPA |
| ***Produit 2.2 :*** *L’état de droit est restauré grâce à l’accès à une justice équitable pour tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables rendant effective la lutte contre l’impunité* | *IP 2.2.1* : Nombre d’audiences foraines*IP 2.2.2* : nombre de personnes vulnérables ainsi que de survivants de SGBV qui ont accès à la justice*IP 2..2.3* : Nombre de jugements rendus et effectivement exécutés surtout pour les violences envers des femmes et enfants | 9319 72595 décisions judiciaires rendues, exécutées partiellement | 46525 000 400 décisions judiciaires rendues, exécutées à 50% | UNICEF/BCNUDHRapports de Monitoring JudicaireRapports de Monitoring Judicaire | CNE, CNDH, Ministère de la justice Assemblées Nationale et provinciales, OSC  BCNDH, UNFPA, PNUD, ONU Femmes |
| ***Produit 2.3****: Les capacités de l’Etat à remplir ses obligations de respect, de protection et de prévention des violations des droits de l’homme à travers l’instauration effective de mécanismes et d’outils de redevabilité et de protection sont renforcées*  | *IP 2.3.1* : Nombre de mécanismes de protection et de prévention des violations des droits de l’homme sont effectifs, respectant les conventions internationales*IP 2.3.2* : Nombre des rapports périodiques aux standards internationaux sur la mise en œuvre des instruments juridiques de protection (Homme, Femmes, enfants, vulnérables etc.) sont publiés*IP 2..3.3* : Nbre de cours et tribunaux fonctionnels y compris le système des audiences foraines  | 25 réseaux de protection locaux et des mécanismes d'alerte précoce efficaces basés sur la communauté 12 rapports (1 mensuellement) (BCNUDHTBD | Au moins 200 réseaux de protection locaux60 rapports d’ici 2024. (BCNUDH176 | CNDH / BCNUDH CNDH / BCNUDH Ministère de la justice | CNE, CNDH, Ministère de la justice Assemblées Nationale et provinciales, OSC, UNMAS  BCNUDH, UNFPA, PNUD, ONU Femmes,  |
| **Effet 3 : D’ici 2024, les institutions publiques, les media et la société civile, au niveau central et décentralisé exercent efficacement leurs rôles pour une gouvernance démocratique apaisée, efficace et inclusive, porteuse d’effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l’état de droit**Cible ODD 16.6 | ***IE 3.1*** : Indice de la qualité des institutions nationales***IE 3.2*** : Indice de gouvernance de Mo Ibrahim pour la RDC***IE 3.3*** : Indice de perception de la corruption²***IE 3.4 :*** Taux de participation aux élections (Nationale, Provinciale et Locale)***IE 3.5*** Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (Cible ODD 16.6) | 2**,**8 (2017)32. 12047,56 %(2018)TBD | TBD44.62560 %TBD | (EPIN) de la Banque MondialeRapport Mo IBrahimTransparency InternationalCENI | CNE, Assemblées Nationale et provinciales, OSC, CENI, CNDH, Cours des comptes, OSC, Ministère de la justice, Ministère du GenrePNUD, UNICEF, ONU Femmes |
| ***Produit 3.1 :*** *Les citoyens, en particulier les plus vulnérables, ont accès à l’information et participent efficacement aux instances de prise de décision au niveau national, provincial et local* | *IP 3.1.1* : Nombre de femmes présentes dans les instances de prise de décisions (parlement, gouvernement, assemblées provinciales, gouvernements provinciaux.) *IP 3.1.2* : Nombre de mécanismes participatifs dans la prise de décisions ouverts aux femmes et jeunes dans les processus de gestion des affaires publiques IP 3.1.3 : % des organisations des producteurs agricoles ayant accès à l’information et à la décision sur les prix des denrées alimentaires sur le marché | 1447TBD | 3008TBD | Ministère du genre | ONU Femmes, PNUD, CNEBCNDH |
| ***Produit 3.2****: Des élections libres, transparentes et démocratiques sont organisées conformément au cadre législatif, à tous les niveaux, et dans un environnement sécurisé*  | *IP 3.2.1* : Nombre de scrutins organisés selon les standards démocratiques*IP 3..2.2* : Taux de participation aux élections pas sexe*IP 3..2.3* : nombre de contestation des irrégularités commises selon les types d’élections  | 347,56 %TBD | 560 %TBD | Rapport des observateurs électorauxCENI | CENI, PNUD, Onu Femmes CNDH,  |
| ***Produit 3.3 :*** *La participation des femmes et jeunes dans tous les secteurs de la société (politique, économique, sociale et culturel) est renforcée grâce à la promotion de l’égalité entre les sexes et de l’autonomisation des femmes.* | *IP 3.3.1* : Nombre de femmes leaders, candidates ou aspirantes aux espaces de prises de décisions dont les capacités sont renforcées *IP.3.3.2* : % de jeunes et de femmes candidats aux différentes élections*IP .3..3.3* : % de jeunes et de femmes élues | TBDTBDTBD | TBDTBDTBD |  | Ministère Genre, OSC, CENI, UNICEF, PNUD, CNDH |
| ***Produit 3.4****: Les OSC y compris les organisations communautaires jouent un rôle déterminant dans l’amélioration de la performance des institutions et des communautés dans la réponse aux besoins des citoyens ainsi que leur redevabilité* | *IP .3.4.1* : Nombre d’acteurs locaux de la société civile et d’association des femmes participent activement à la planification, la mise en œuvre et au contrôle citoyen*IP 3.4.2* : Nombre de réseaux locaux et régionaux renforcés pour la veille et l’effective d’un système sur la redevabilité des élus et des institutions | TBD05 | TBD06 |  | Cours des comptes, OSC, Ministère de la justice, PNUD, Onu Femmes CNDH, BCNUDH |
| **Axe 2 de l’UNSDCF : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles** |
| **ODD de référence :**  **ODD 1, 2, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15** |
| **Effet 1 : D’ici 2024, les populations congolaises jouissent d’une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l’entrepreneuriat des jeunes et femmes** Cibles ODD de référence pour :ODD1 (cible 1.1) ODD8 (cible 8.1; 8.5) ODD9 (cible 9.2) ;  | ***IE 1.1*** Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant (Cible ODD 8.1)***IE 1.2****:* PIB/habitant (Cible ODD 8.1)***IE 1.3*** : Part de l’agro-alimentaire dans le PIB (en %)***IE 1.4*** : Taux d’emplois (jeunes, femmes, jeunes)***IE 1.5***Taux de chômage, par sexe, groupes d’âge et types de handicap (Cible ODD 8.5)***IE 1.6*** Valeur ajoutée dans l’industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant (Cible 9.2)***IE 1.7*** Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (seuil de 1,90 $) Cible 1.1 ODD1) | 4,9 % (2018)460 $ (2017)16.6% [[4]](#footnote-4)(2016) H :63,3 %, F :59%, J :33 %(2016)TBD TBD72,4 % (2018 | 7 à 9 %TBD22%H :64 %, F :62%, J :33,5 %TBDTBDTBD | Banque Centrale du CongoINS, Banque CentraleBanque Centrale du CongoOIT (Estimation modélisée) | INS, Banque Centrale, Ministère du Plan, Ministère, Ministère Genre et de la famille, Ministère de l’agriculture, Institutions microfinances, entreprises du secteur privé,Banque Mondiale, FMI, PNUD, UNCDF, UNHABITAT, BIT, UNFPA, OMS, UNICEF ONUDI, ONU-Femmes, FAO, WFP |
| ***Produit 1.1*** *Les capacités des institutions publiques et privées œuvrant dans les secteurs porteurs de croissance sont renforcées pour développer et mettre en œuvre des stratégies et politiques sectorielles efficaces (politiques agricole, des PME, finance inclusive, Genre dans l’agriculture, Emploi), s’inscrivant dans un schéma de croissance économique inclusive et durable* | *IP 1.1.1* : Nombre de provinces et ETDs disposant des plans provinciaux et locaux de développement intégrant les ODD et dotées des mécanismes de S&E du développement efficaces *IP 1.1.2* : Nombre d'études sociodémographiques (issues du recensement, des statistiques de l'état civil, enquêtes, profil du dividende démographique) réalisées *IP 1.1.3* Existence d’une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle *IP .1..1.3* : Nombre des comptes (Epargne, crédit) ouverts auprès des institutions de microfinance ;*IP 1.1.4* : Nombre de comptes numériques actifs (Mobile Money)*IP .1..1.5* : Nombre des personnes ayant accès aux services financiers (Epargne, crédit) auprès des institutions de microfinance ;*IP 1..1. 5* : Nombre de politiques sectorielles mises à jours (Foncier, agriculture, emploi et formation, inclusion financiere etc.)

|  |
| --- |
|  |

 | 5TBD02 089 859 (2018)5 866 141 (2018)1,083,642 [41.92% femmes)TBD | 26TBD12 600 0006 500 0001,583,000 [45% femmes]TBD | Ministère du plan INSJournal OfficielBanque centrale du CongoBanque centrale du CongoBanque centrale du Congo | Ministère du Plan, INS Ministère, Ministère Genre et de la famille, Ministère de l’agriculture, Institutions microfinances, Banque centrale du CongoMinistère de l’emploi, Ministère du planPNUD, UNCDF, UNHABITAT, BIT, UNFPA, OMS, UNICEF ONUDI, ONU-Femmes  |
| ***Produit 1.2* :** *Des chaines de valeur agricole porteuses sont développées à travers l’agrobusiness et la mise en place d’infrastructures de qualité s’inscrivant dans une dynamique de transformation structurelle de l’économie* | *IP .1.2.1* : existence d’une plateforme opérationnelle d’appui aux petits producteurs locaux (PAFA) pour leur inclusion dans le marché *IP 1.2.2* : Nombre des micro centrales hydroélectriques construites/réhabilités en appui aux activités agricoles dans les zones ciblées *IP 1..2.3* : Nombre de mécanismes mis en place pour le développement des chaînes de valeur *IP 1..2.4 :* Nombre de micro, petites et moyennes entreprises utilisant des plateformes de développement de fournisseurs pour des chaînes de valeur inclusives et durables | 03TBD0 | 18TBD1000 | FAOPNUDFAOPNUD | RCAI, entreprises du secteur privé, Banques et IMF. FAO, PNUD, ONU Femmes |
| ***Produit 1.3* :** *La coordination et l’efficacité des politiques sectorielles et économiques sont renforcées pour une meilleure gestion de l’espace et la promotion des pôles de croissance* | *IP 1.3.1* Existence d’un Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT)*IP 1.3.2* : Nombre de schémas provinciaux et plans locaux d'aménagement du Territoire *IP 1.3.3* : Nombre de Provinces dotées des Plans de Développement (PDP)  | 0TBD5 | 1TBD21 | PNUDPNUD/UNHABITATPNUD | Ministère du Plan, Ministère de l’intérieur PNUDMONUSCO (PSCF) UNFPA |
| **Effet 2. : D’ici 2024, la population congolaise bénéficie d’une protection sociale inclusive et d’un dividende démographique porté par la maitrise démographique et à l’autonomisation des jeunes et des femmes**Cibles ODD de référence pour :ODD1 … (Cible 1.3.)  | ***IE 2.1*** Pourcentage de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, ventilé par sexe et par groupes de population (Cible ODD 1.3)***IE 2.2*** : Taux d’emploi des jeunes et des femmes ***IE 2.3*** : Taux de pauvreté multidimensionnelle  | 10 %J :33 %, F :59%, (2016)73 % (2018) | TBD J :33,5 ; F :62%,Moins de 50 % | BIT PNUD | Ministère de la santé, Ministère Genre et de la famille, OSC, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de l’Emploi, Travail, et Prévoyance Sociale, Ministère du PlanBCNUDH, UNFPA, PNUD, UNICEF, OIT, Banque Mondiale |
| ***Produit 2.1* :** *Les capacités institutionnelles en charge des politiques sociales et économiques sont renforcées pour permettre à la population de bénéficier d’un accès facile à un système de couverture et de protection sociale efficace* | *IE 2.1.1* : Nombre de formation des titulaires de droits et détenteurs d'obligation sur la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels et le monitoring budgétaire*IE 2.1.2* : Nombre d'espaces de sécurité accessibles par les femmes et les jeunes pour les besoins de protection*IE 2.1.3* : Nombre des services intégrés de prise en charge des personnes vulnérable existants*IE 2.1.4* Existence d’un programme national de protection sociale*IE 2.1.5* Existence d’un cadre politique et juridique de protection sociale | 100TBDTBD00 | Au moins 600TBDTBD11 |  | Ministère des Affaires Sociales, Ministère de l’Emploi, Travail, et Prévoyance Sociale, Ministère de la santé, Ministère Genre et de la famille, OSCMONUSCO (BCNUDH)UNFPA, PNUD, UNICEF, OIT, Banque Mondiale |
| ***Produit 2.2*** *Les capacités des institutions aux niveaux national et provinciale (ministères sectoriels, réseaux et associations des jeunes) sont renforcées pour la capture des dividendes démographiques* | *IP 2.2.1* : Nombre de stratégies et politiques de développement nationaux et provinciaux intégrant les questions de dividende démographique dans la programmation, le suivi et l'évaluation *IP 2.2.2* : Existence d'un mécanisme opérationnel pour exploiter le dividende démographique*IP.2.2.3* : Existence d'une plateforme opérationnelle de promotion des initiatives porteuses des jeunes dans divers domainesIP 2.2.4. Existence d’une base de données digitale sur les jeunes vulnérables pour le suivi de leur insertion socioprofessionnelle | 0000 | 6111 | PNSD, stratégies sectorielles (genre, GBV, sante, éducation, jeunesse, protection sociale)Observatoire du DD (Ministère du plan)FNPS/BIT | Ministère du Plan Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de l’Emploi, Travail, et Prévoyance Sociale PNUD, UNFPA, UNICEF, ONU Femmes, BIT, FNPS |
| **Effet 3 D’ici 2024, les populations tirent profit d’une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forestières, minières, et foncières), par l’État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité**ODD 5 (cibles: 5.1, 5.2, 5,3) ODD 10 (cible 10.1, 10.3) ODD 16 (cible 16.3, 16.4) | ***IE 3.1*** : Nombre de permis d’exploitation des sites minières et forestières ; ***IE 3.2* :** Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serres ***IE 3.4*** : Progrès vers la gestion durable des forêts (cible ODD 15.2)* *IE 3.4.1* : Taux de déforestation
* *IE 3.4.2* : Taux de reboisement/reforestation

***IE 3.5*** : Taux d’aires protégées bénéficiant d’une gestion aux standards internationaux  | 81TBD0,3 %10 % (2017)27 % | 110TBD0,2 %50 %35 % | FAO/AGEDUFORPNUDMinistère de l’Environnement et du développement durable (MEDDIdem Rapport UICN sur l’effectivité de la gestion des Aires protégées | Ministère de l’environnement, Ministère du Plan, Ministères des eaux et forêts, Ministère de l’Intérieur, OSCPNUD, UNFPA, FAO, UNHABITAT, ONU Femmes |
| ***Produit 3.1****: le zonage des ressources naturelles (forestières, minières et foncières) et le Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) sont mis en place pour une gestion durable des forêts* | *IP 3.1.1* : Nombre des Plans Communautaires d'Occupation Foncière (Plans d'Utilisation du Sol au niveau communautaire) (PCOF) concertés et validés par les parties prenantes pour la sécurisation foncière de tous *IP 3.1.2* : Nombre de villages sensibilisés sur la gestion durable des forêts  | TBD TBD | TBDTBD | PNUDPNUD/FAO | Ministère de l’agriculture, Ministère de l’environnement, OSCPNUD, UNFPA, UNHABITAT, ONU Femmes, FAO  |
| ***Produit 3.2****: des mécanismes transparents et efficaces de gestion des ressources naturelles sont développés en vue d’améliorer le système de redevabilité de tous les acteurs dans la gestion des ressources naturelles* | *IP 3.2.1* : Nombre des Systèmes d'Information Foncière (SIF) mis en place au niveau des administrations foncières / Circonscription Foncière pour renforcer la sécurisation des droits fonciers des administrés*IP 3.2.2* : Existence d'une plateforme opérationnelle de la société civile et des mécanismes vivants de rétroaction sur toutes les interventions dans les différentes zones ciblées *IP 3.2.3 :* Niveau d'engagement citoyen ou appropriation des programmes locaux dans les zones cibles (à obtenir sur la base des évaluations) | TBD0TBD | TBD01TBD | FAOPNUD/FAO | Ministère de l’agriculture, Ministère de l’environnement, OSCBCNUDH, PNUD, UNHABITAT, FAO  |
| ***Produit 3.3****: La gestion durable des forêts et la bonne gouvernance du secteur forestier par les entités locales décentralisées sont appuyées pour l’amélioration des moyens d’existence et la sécurité alimentaire des populations rurales, et des peuples autochtones*  | *IP 3.3.1* : Mesures prises par l'Etat pour la prise en compte des intérêts et de la participation des peuples autochtones à la gestion transparente, durable des terres et des ressources naturelles / Révision de la loi foncière*IP 3.3.2* : Nombre de services techniques de l'administration au niveau des provinces (et ETD) ayant bénéficié des moyens requis pour leur fonctionnement et Niveau de performance (à travers les contrats de performance qui seront établis) | 1TBD | Au moins 3TBD |  | Ministère de l’agriculture, Ministère de l’environnement, OSCMONUSCO (BCNUDH)PNUD, UNHABITAT  |
| ***Produit 3.4 :*** *La résilience et les capacités d’adaptation face au changement climatique at aux catastrophes sont renforcées à l’échelle des institutions et des communautés*  | *IP 3.4.1* : Existence d'un Plan National d'Adaptation (PNA) traçant la cartographie de la vulnérabilité du pays au changement climatique et indiquant les actions prioritaires*IP 3.4.2* : Existence d'une plateforme opérationnelle de prévention et gestion des risques de catastrophes naturelles et climatiques. *IP 2.3.4.3* : Existence d'une base de données opérationnelle sur les statistiques démographiques (UNFPA)Sources des données :  | 000 | 111 | Ministère de l’environnementPNUD/FAOUNFPA | Ministère du Plan, Ministère de l’Intérieur, Ministère de l’agriculture, Ministère de l’environnement, OSCPNUD, UNFPA, UNICEF |
| **Axe 3 de l’UNSDCF : Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire** |
| **ODD de référence : ODD 1,2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10** |
| **Effet 1**: ***Les populations en particulier les plus vulnérables bénéficient d’un accès équitable, de qualité et durable aux SSB, y compris le VIH/SIDA*** Cibles ODD de référence pour :ODD2 (Cible 2.1, 2.2)ODD 3 (cible 3.1, 3.2, 3.3) ODD 4 (cible 4.5.)  | ***IE 1.1*** : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (cible ODD 3.2)***IE 1.2*** : Taux de mortalité Maternelle (cible ODD 3.1)***IE 1.3*** : Proportion de la population utilisant des services d’alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (Cible ODD 6.1)***IE 1.4*** : Prévalence de l’insécurité alimentaire (cible ODD 2.1)***IE 1.5*** : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans (cible ODD 2.2)***IE 1.6***. Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population (cible ODD 3.3)***IE 1.7***. Indices de parité (cible ODD 4.5)***IE 1.8.*** Taux net d'admission en première année du primaire selon les sexes***IE 1.9***: Taux Brut de Scolarisation au primaire  ***IE 1.10***: Taux d’achèvement au primaire | 98/1000 (2015)693/100 000(2016)30,5 %13,3 %41,8 % (2018)19 000 (2018) TBD69,8 %110,3%68,4%%  | 78 /1000 (2024)562/100 000 (2024)38,8 %TBD30%3 800 (Réduction de 80%) TBD77,2%[[5]](#footnote-5)131,4%TBD | EDS/PNDS EDS/PNDSMICSUNICEFPNSDSPECTRUM 2019 MICSMICSMICSUNICEF | Ministère de la santéMinistère Genre, OSCMinistère de l’Education, Ministère de la formation professionnelles UNICEF, PAM, UNFPAONUSIDA, ONU Femmes, OMS, UNESCO, OCHA ; UNHCR, PNUD, WFPMin. Santé et sectoriels, PNMLS, PNLS, ONG |
| **Produit 1.1** :*D’ici fin 2024, Les populations en particulier les plus vulnérables, notamment les enfants, les adolescents et les mères, ont un accès équitable, de qualité et durable aux services de santé, de nutrition et d’eau, hygiène et assainissement* | *IP 3 1.1.1* : Pourcentage des centres santé offrant des services de santé de qualité et garantissant les interventions essentielles et d’urgence en matière soins de soins maternels et néonatals*IP 3. 1.1.2* : Pourcentage des centres de santé dotés d'équipements et de chaîne d'approvisionnement fonctionnels *IP3.1.1.3 :* Nombre de personnes/ménages ayant accès à l'eau potable dans les villages*IP3. 1.1.4*. Pourcentage d’enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë sévère (SAM) admis et sortis guéris*IP3.1.1.5* Proportion d'établissements de santé proposant des soins obstétriques et néonatals d'urgence de base dans les zones du programme  *IP3.1.1.6* Pourcentage de points de distribution de services sans rupture de stock de contraceptifs au cours des six derniers mois*IP3.1.1.7* Nombre de cas de fistule réparés | 18,5 %39 % (SONUC)15,2 %83.9%12 %73 %5234 | 60%85 %17,3 %75%24%95%10234 | INS/Ministère de la santéMinistère de la santé/PEVProgramme National Village AssainiPRONANUTRapports UNFPARapports UNFPARapports UNFPA | Ministère de la santéMinistère Genre, OSCUNICEF, PAM, UNFPA |
| **Produit 1.2** : *D’ici 2014, tous les enfants, les adolescents et les jeunes acquirent des compétences académiques et professionnelles à travers l’accès inclusive à une Education et une formation de qualité et la protection de l`enfant* | *IP3.1.2.1* : Taux brut de scolarisation secondaire, par genre *IP3.1.2.2* :  Taux net d'admission en première année du primaire selon les sexes *IP3.1.2.3* :   Nombre d’adolescents filles et garçons soutenus par l’OOSC pour accéder à l’apprentissage alternatif existant, y compris la formation professionnelle *IP3.1.2.4 :* Nombre d'enseignants formés aux méthodologies centrées sur l'apprenant, à l'éducation à la paix, à la réduction des risques de conflits / catastrophes (C / DRR) et au soutien psychosocial  *IP3.1.2.5*Nombre d'adolescents et de jeunes recevant une information complète sur la sexualité et la santé reproductive à l'école*IP3.1.2.6* Nombre d'adolescents et de jeunes (scolarisés et non scolarisés) ayant eu recours à des services de santé procréative de haute qualité*IP3.1.2.7*Nombre de filles non scolarisées qui acquièrent des compétences complètes en matière d'éducation sexuelle et d'entrepreneuriat*IP3.1.2.8 :* Nombre des jeunes (désagrégé par sexe) ayant reçu une formation professionnelle qualifiante | 39,5% (2015)69,8 %1.541.270 (2014-18)12 26417 78320001500Moins de 1500  | 55.3%77,2%[[6]](#footnote-6)3.053.0486,725100 0006 million (cible à confirmer)15 0005000  | Annuaire statistiques scolaires Idem UNICEFUNICEFUNFPAUNFPAUNFPAUNFPA | Ministère de l’Education, Ministère de la formation professionnelles UNICEF, UNESCO, OCHA |
| **Produit 1.3 :** *D’ici 2024, les populations en particulier les personnes vivant avec le VIH, les enfants, les adolescents et les populations clés ont accès aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH ainsi que de protection contre les violences basées sur le genre*  | *IP3.1.3.1* : Pourcentage des jeunes et adolescents connaissant leur statut sérologique au VIH *IP3.1.3.2* : Pourcentage de personnes vivant avec le VIH bénéficiant d'un traitement ARV (désagrégé par sexe, âge, population clés)*IP3.1.3.3* : Nombre de victimes de VBG assistées (prise en charge psychologique, judiciaire, PEP kits  | 6 % (2017)Tous : 57 % (2018)Enfants 0-14 ans : 25%Femmes 15ans+ : 58%Hommes15ans+ : 73% 9 501 | 30%90%30 000 | ONUSIDA Rapport GAM (Global AIDS Monitoring) – PNMLSUNFPA | Ministère de la Santé, Ministère Genre OSCONUSIDA, ONU Femmes, UNICEF, UNFPA, WHO, UNESCO, BCNUH |
| **Effet 2 Les populations et les communautés affectées par les situations d’urgence bénéficient d’une assistance efficace et rapide grâce à une meilleure performance des services étatiques à anticiper, répondre et coordonner efficacement les interventions humanitaires contribuant ainsi à renforcer la résilience**ODD1 (Cible 1.5) | ***IE3.2.1****:* Nombre de personnes affectées par une crise humanitaire ayant reçu quelconque forme d’assistance humanitaire***IE 3.2.2****:* Pourcentage de familles dotées de capacités suffisantes pour faire face aux chocs***IE3.2.3*** : Existence d’un dispositif national, provincial et local renforcé dans ses capacités de prévention et de gestion des crises  ***IE : 3.2.4***Proportion d’administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l’échelle nationale (cible 1.5)***IE : 3.2.5***: Nombre des services étatiques dotés des capacités de détection et le contrôle des maladies animales transmissibles à l’homme | 8 100 0004 860 000TBD022 Inspections provinciales de pêche et élevage (150 territoires)  | 15 900 0009 540 000 TBD2626 Inspections provinciales de pêche et élevage (175 territoires)  | Plan de réponse humanitaire 2020Plan de réponse humanitaire 2020Ministère des affaires humanitairesMinistère des affaires humanitairesECTAD/FAO | Ministère de la Santé, Ministère de la solidarité, Ministère de l’Intérieur, MONUSCO, OCHA, OIM, UNICEF, PAM, ONU Femmes, PNUD, HCR  |
| **Produit 2.1** : *Les capacités des acteurs nationaux (Etat niveau central, provinces, ONG, communautés, etc.) concernées par la réponse humanitaire sont renforcées pour une meilleure préparation, coordination et réponses aux urgences*  | *IP3.2.1.1* Nombre de structures nationales, provinciales, locales et communautaires renforcées dans la réponse humanitaire pour une meilleure préparation, coordination et réponses aux urgences  | 41 Zone de santé préparées dans le cadre de la MVE | 175 (2024) | OMS | Ministère de la santé, Ministère de la solidarité, Ministère de l’intérieur, OSCUNICEF, HCR, OCHA, PAM, FAO, OIM, UNFPA, HCR |
| ***Produit 2.2****: les capacités de résilience des populations, des communautés et institutions locales sont renforcées*  | *IP3.2.2.1* : Proportion de personnes en situation d'urgence (insécurité alimentaire aiguë, conflit, déplacement, épidémie, etc.) recevant un transfert d'espèces ou de vivres *IP3.2.2.2* : Proportion de la population couverte par un système de protection sociale (assurance, aide sociale, programme de soutien du marché du travail, etc.) *IP 3.2.2.3* Nombre de personnes, en particulier de personnes vulnérables, qui reçoivent une éducation au risque liée aux mines, aux REG et aux ALPC | TBDTBD85 000 (2019) | TBDTBD400 000 | Banque Mondiale Ministère des affaires sociale UNMAS | Ministère de la Solidarité, Ministère de la Santé, Ministère de l’emploi, OSCOCHA, PAM, PNUD, BIT, UNDP, UNICEF UNMASUNMASMONUSCOMinistère de l’intérieur/sécuritéCCLAMONG nationales |

1. La RDC fait face à un défi de disponibilité des données démographiques fiables puisque le dernier recensement de la population date de 1994. Cette situation ne facilite pas le travail de planification et de programmation de développement économique, sociale et environnementale du pays. [↑](#footnote-ref-1)
2. En vue de maximiser les résultats d’effets en faveur des populations les plus vulnérables dans des provinces selon leur profil de développement et de fragilité, certains critères devraient être pris en compte comme i) Degré de pauvreté monétaire et multidimensionnelle ; ii) Intensité des violations des droits de l’homme ; iii) Niveau de privations des enfants par rapport à certaines dimensions comme l’eau, l’éducation, la santé et la protection de l’enfance ; iv) Importance des flux de mouvements des populations liés à des conflits d’accès aux ressources productives ; v) Zones avec d’importants flux de réfugiés ou de personnes déplacées ; vi) Taux de malnutrition et de précarité de certaines couches sociales (femmes, enfants, groupes ethniques minoritaires, etc.) ;vii) Opportunités de synergies avec d’autres interventions sectorielles déjà en cours ou à venir ; viii) Avantages comparatifs des agences du SNU ; ix) Taille critique de la zone. [↑](#footnote-ref-2)
3. En 2019, l’UNV mobilise en RDEC 450 volontaires nationaux et internationaux sur l’ensemble du territoire national en appui aux projets opérationnels de plusieurs agences du SNU et en accompagnement à plusieurs institutions nationales et provinciales. [↑](#footnote-ref-3)
4. *Cette valeur prend en compte l’Agriculture, pêche, élevage, chasse, forêt. Source Banque Centrale du Congo (BCC), Rapports annuels 2008 - 2016.* [↑](#footnote-ref-4)
5. Source : PNSD RDC [↑](#footnote-ref-5)
6. Source : PNSD RDC [↑](#footnote-ref-6)